



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4303^e séance

Jeudi 22 mars 2001, à 10 h 35

New York

<i>Président :</i>	M. Zlenko	(Ukraine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Suède et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zivalj (Bosnie-Herzégovine), prend place à la table du Conseil; M. Šimonović (Croatie), M. Schori (Suède) et M. Šahović (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Petritsch à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2001/181 et S/2001/212, lettres datées des 26 février et 8 mars 2001, respectivement, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Je lui donne la parole.

M. Petritsch (*parle en anglais*) : Je m'adresse au Conseil à un moment difficile pour cette paix si durement gagnée dans les Balkans. La fumée au-dessus des villages de montagne et le crépitement des fusils sont revenus hanter la Macédoine et la Serbie, et on entend de nouveau, dans les régions essentiellement croates de la Bosnie-Herzégovine, des appels à une division fondée sur l'appartenance ethnique.

Mais cette fois, nous ne pouvons pas prétendre ignorer les défis auxquels nous sommes confrontés dans la consolidation de la paix dans l'Europe du Sud-Est. Nous savons bien de quoi il retourne : des dirigeants du passé qui craignent, en raison des changements positifs et très réels en cours, de se retrouver privés de leurs avantages politiques et financiers.

Ce rapport est le dix-huitième rapport présenté par un Haut Représentant et c'est la quatrième fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je veux en profiter pour montrer comment mon bureau et d'autres organisations internationales que je coordonne en Bosnie, comme l'ONU, s'élèvent avec succès contre les voix dangereuses de la division en Bosnie-Herzégovine. Je veux montrer comment la primauté du droit et les réformes économiques de marché ont permis au pays de se redresser et de s'engager dans la voie de l'intégration avec l'Europe et comment tout cela peut servir de modèle pour le reste de la région.

Nous ne devons certainement pas trembler à la vue de quelques bandits armés ou parce que des menaces se font entendre et renoncer à tout le travail très dur que nous avons accompli et aux milliards de dollars que nous avons investis pour jeter les bases de Balkans stables et prospères.

Il y a deux manières d'interpréter la poursuite de notre engagement en Bosnie-Herzégovine : comme un impératif moral, ou simplement, comme une question

de bon sens basée sur l'intérêt personnel. Dans l'une et l'autre perspective, la communauté internationale serait perdante si nous renoncions alors que le travail est à moitié fait. Je voudrais expliquer pourquoi.

Au vu des changements révolutionnaires qui se sont produits l'an dernier en Croatie comme en Yougoslavie, les résultats des élections générales de novembre dernier en Bosnie-Herzégovine ont été considérés comme décevants. Mais étant donné le caractère de la Bosnie, pays véritablement multiethnique, où non moins d'un quart de million de personnes ont perdu la vie pendant la guerre de 1992-1995, l'ascendant de partis plus modérés est à la fois réel et encourageant. Les vieux partis nationalistes, dont aucun n'est particulièrement démocratique, ont vu leur nombre de sièges à la Chambre des représentants baisser au niveau des États lors de la dernière élection, tombant de 36 sur 42 sièges en 1996 à 19 seulement. Le Parti social démocrate multiethnique (SDP) a la plus forte représentation, avec neuf sièges.

Ce changement, près de 10 ans après le début de la guerre en Bosnie, a conduit à la formation du premier Gouvernement non nationaliste du pays, tant au niveau des États que dans la Fédération essentiellement croato-bosniaque. Dans l'entité principalement serbe, la Republika Srpska, c'est un technocrate modéré qui dirige le Gouvernement. Le nouveau Premier Ministre au niveau de l'État, M. Bozidar Matic, a annoncé des plans visant à mettre en oeuvre la réforme du marché, à créer des emplois et à faire revenir dans leurs foyers les centaines de milliers de citoyens bosniaques qui sont encore réfugiés ou déplacés. Je considère qu'il s'agit là d'un indicateur important montrant que la prise en charge locale des problèmes telle que je la conçois est enfin en train de se consolider. Faut-il abandonner M. Matic maintenant, alors que la Bosnie-Herzégovine est en train d'amorcer un virage?

Un éditorialiste américain respecté, auteur d'un article intitulé « Le nationalisme ethnique est toujours là », pense que nous devrions probablement le faire. Il écrit :

« L'avenir verra probablement la Bosnie-Herzégovine non musulmane partagée entre la Croatie et la Serbie. La Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui, dont Richard Holbrooke a forcé la naissance pendant les négociations de Dayton de 1995, est probablement trop artificielle pour survivre. »

Il est inquiétant de constater que cette idée semble gagner du terrain dans les milieux universitaires et ailleurs, des deux côtés de l'Atlantique. L'idée des « vieilles haines ethniques » qui n'a été discréditée que récemment – excuse utilisée par la communauté internationale pour justifier son inaction du début des années 90 – est en train de gagner du terrain au moment même où les partisans du nationalisme en Croatie, Yougoslavie et Bosnie même sont, en fait, en train d'en perdre.

L'un de ceux qui perdent du terrain est M. Ante Jelavic, qui était membre de la présidence commune de Bosnie. Après de nombreux actes provocateurs de sa part, je l'ai destitué ce mois-ci. En outre, je lui ai interdit de participer aux activités de tout parti politique, y compris l'Union démocratique croate (HDZ) qu'il dirigeait encore il y a deux semaines. Trois de ses suppléants durs sont frappés du même interdit.

M. Jelavic a essayé de mettre en pièces les Accords de paix de Dayton, menaçant ainsi l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine et la paix du pays. Son parti a boycotté pendant des mois les institutions officielles, laissant ainsi ceux qui avaient voté pour lui sans représentation. Son parti a organisé un rassemblement politique sous prétexte de référendum le jour des élections en novembre dernier, bien qu'on l'ait clairement averti de s'en abstenir. Il a activement participé à une manifestation en faveur de deux hommes qui avaient été condamnés le mois dernier pour crimes contre l'humanité par le Tribunal des crimes de guerre de La Haye. Peu après, son parti, qui prétendait parler au nom des Croates de Bosnie-Herzégovine, a annoncé un plan d'autonomie. J'ai été obligé d'agir avec résolution.

Notre éditorialiste dirait probablement : « Je vous l'avais bien dit. » Mais de quoi s'agit-il vraiment? Pendant de nombreuses années, des nationalistes comme M. Jelavic se sont enrichis en exploitant la crainte et la suspicion qu'éprouve une population qui est encore en train d'essayer de surmonter les terreurs de la guerre. Le HDZ a, dans un message publicitaire provocateur diffusé au moment de la campagne électorale, présenté les voisins musulmans des Croates de Bosnie comme des Sarrasins sanguinaires qui passaient les enfants par le fil de l'épée. Ce message a par la suite été interdit par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour violation des règles électorales. Il n'est pas difficile de convaincre quelqu'un qui n'a qu'un accès limité à des informa-

tions équilibrées que son gagne-pain est en danger. Pendant des années, en jouant sur la crainte, ils se sont assurés une nombreuse participation électorale.

Mais les partis comme le HDZ sont en difficulté. Au total, les voix obtenues par le HDZ au Parlement, au niveau de l'État, sont tombées de 340 000 lors de la première élection de l'après-guerre, en 1996, à 160 000 à peine l'an dernier. Il est vrai que le Parti démocratique serbe (SDS) fondé par Radovan Karadžić, criminel de guerre inculpé, a enregistré un bon score en Republika Srpska. Mais ce parti a dû accepter le gouvernement modéré dont j'ai parlé plus tôt.

Dans l'ensemble, les sources de crainte, et l'argent qu'elle générerait et qui a permis de remplir les coffres du parti nationaliste, commencent à s'estomper. Un nombre record de réfugiés et de personnes déplacées ont décidé l'an dernier qu'ils pouvaient rentrer chez eux en toute sécurité. Il y a encore eu quelques incidents criminels qui visaient à les faire fuir – des maisons brûlées dans la ville de Srebrenica, à l'est du pays, des manifestations et des intimidations quotidiennes des fonctionnaires du Service du logement chargés d'appliquer les nouvelles et rigoureuses lois foncières.

Mais il y a eu plus de 67 000 retours enregistrés en Bosnie-Herzégovine en 2000. Il s'agit de personnes rentrées dans des régions où elles sont minoritaires, et ce chiffre est presque deux fois supérieur à celui de 1999.

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a signalé qu'il n'y a pas eu cet hiver de vastes agglomérations de tentes et que les rapatriements ont bien commencé cette année grâce à un temps clément. Rien qu'en Bosnie-Herzégovine, il y a plus de 4 000 rapatriements de membres de minorités en janvier 2001, contre 1 700 à peine enregistrés en janvier de l'an dernier.

Lorsqu'un réfugié bosnien a suffisamment confiance pour rentrer dans un endroit comme Srebrenica, qui a été le site du pire massacre qu'ait connu l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, on ne risque pas grand chose à parier que le message nationaliste est en train de perdre du terrain. Je continuerai d'agir sans perdre de temps pour destituer tout officiel qui fera obstacle à la primauté du droit dans le domaine fondamental des rapatriements. Les nationalistes n'aiment pas la façon dont la primauté du droit et les réformes de marché ont commencé à empiéter sur leurs

puissants fiefs économiques et sur le banditisme institutionnalisé qu'ils considéraient jadis comme acquis.

Au début janvier de cette année, les bureaux de paiement – l'ancien monopole communiste sur les transactions financières, qui étaient sous la coupe des trois principaux partis nationalistes pendant la guerre – ont été finalement fermés. Les banques commerciales, y compris plusieurs banques occidentales, ont pris leur place et rendent de meilleurs services avec une vraie concurrence. Le taux des emprunts est tombé d'environ 30 % à juste 10 %.

Mais la Bosnie-Herzégovine reste beaucoup trop dépendante des flux de l'aide internationale, qui constituent environ 60 % du produit intérieur brut (PIB). Mais la croissance réelle du PIB en 2000 a été de 10 %, ce qui est respectable, et le taux d'inflation dans la Fédération a progressé de juste 3 %. L'inflation a considérablement ralenti en Republika Srpska et son taux est tombé à 8 % en 2000. Les retraités restent très vulnérables, mais une loi controversée destinée à mettre fin à un cycle dommageable des arriérés de paiement donne des résultats. Leurs protestations furieuses de l'an dernier ont cessé.

Trop de ces avancées positives ont dû être imposées par mes soins. L'administration sortante de la Bosnie a refusé d'adopter la loi de réforme des retraites, risquant ainsi de perdre des dizaines de millions de dollars d'une aide fort nécessaire du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. J'ai dû l'imposer. Mais je crois qu'avec les nouvelles administrations en place en Bosnie-Herzégovine, les citoyens du pays ont, pour la première fois, des dirigeants qui veulent maîtriser ce processus et gérer eux-mêmes les affaires de l'État.

Les nouveaux gouvernements de l'État et de l'entité ont des plans ambitieux pour poursuivre les réformes – réduire les taux d'imposition et élargir la base de taxation, améliorer la perception des droits de douane et des impôts indirects, et avancer les privatisations – afin d'attirer à la fois les investisseurs étrangers et nationaux et d'équilibrer les budgets officiels. Les nouveaux gouvernements veulent vraiment mettre un terme à la contrebande de cigarettes et d'alcool, qui leur coûte, estime-t-on, 250 millions de dollars de recettes perdues chaque année. L'affermissement de la confiance tient à une transparence accrue et à la primauté du droit, ce qui, une fois encore, n'est pas du goût des nationalistes.

Le mois dernier, j'ai destitué Edhem Bicakcic – jusqu'à une date récente, il était le Premier Ministre de la Fédération et un membre influent du Parti d'action démocratique (SDA) bosniaque – de son nouveau poste de directeur de la compagnie d'électricité Elektroprivreda. M. Bicakcic fait l'objet de quatre enquêtes criminelles distinctes pour fraude et abus de pouvoir. Je ne voulais pas le voir en place alors que nous allons consacrer l'année à réformer les entreprises de services publics, comme les télécommunications et l'électricité, où la distribution sera basée sur l'efficacité et le prix et non sur l'ethnie supposée des abonnés. Cela a envoyé un signal clair aux officiels pour qu'ils se conduisent mieux et, parallèlement à la création d'un tribunal au niveau de l'État chargé de trancher les litiges commerciaux internationaux, cela a beaucoup contribué à renforcer la confiance des investisseurs. Et cela a peu fait pour donner confiance aux nationalistes.

Depuis ma dernière intervention au Conseil de sécurité, j'ai également pris une décision importante qui est de créer des commissions constitutionnelles dans les deux entités. Ces commissions garantiront que la décision historique de la Cour constitutionnelle dans l'affaire dite des peuples constitutifs est mise en place à titre intérimaire jusqu'à sa pleine application cet été. Ces termes juridiques signifient, en substance, que tout peuple constitutif en Bosnie – qu'il soit serbe, croate, bosniaque ou, comme on dit, autre – voit les droits civiques de ses membres protégés au regard de la loi, même avant la mise en oeuvre complète de la décision de la Cour. Cela aura un effet immense et positif dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, depuis les salles de classe jusqu'aux lieux de travail. Les nationalistes n'aiment pas cela non plus.

En outre, j'ai constitué en décembre la Commission judiciaire indépendante avec mission de mettre en route la réforme des tribunaux et des parquets dans le pays. Cela devrait contribuer à renforcer l'État de droit.

Des réformes positives et des gouvernements démocratiques qui envisagent d'adhérer à l'Union européenne sont aussi aujourd'hui une réalité quotidienne dans la Croatie et la Yougoslavie voisines. La Bosnie vient de désigner son premier ambassadeur à Belgrade.

Comment la communauté internationale aux voix multiples peut-elle faire en sorte que les Balkans s'intègrent à l'Europe en tant que région pacifique et prospère? Malgré les complexités, je crois que la ré-

ponse est assez claire. D'abord, nous devons continuer d'assurer notre plein appui au Tribunal pénal international de l'Organisation des Nations Unies à La Haye. C'est une institution qui obtient des résultats. Une condamnation qui fait date dans le procès Kunarac, le mois dernier, a vu punir pour la première fois en tant que crime contre l'humanité le viol de masse, considéré comme un crime en lui-même, avec des conséquences très importantes pour les droits des femmes dans le monde entier.

De nombreux suspects de crimes de guerre déjà inculpés voient également ce qui les attend. En janvier, Biljana Plavsic, ancienne Présidente de la Republika Srpska accusée de crimes contre l'humanité, s'est livrée d'elle-même aux mains du Tribunal. Ce mois-ci, Blagoje Simic, qui fut inculpé de crimes contre l'humanité commis lorsqu'il était un haut responsable civil dans la ville bosniaque de Samac, durant la guerre, est allé à La Haye pour se livrer de lui-même et y être jugé. Il est le premier citoyen yougoslave à agir ainsi volontairement.

Nous ne devons pas relâcher la pression. Le Gouvernement des États-Unis a clairement indiqué aux nouvelles autorités de Belgrade qu'elles doivent coopérer avec le Tribunal ou voir l'aide internationale coupée. Cela ne doit pas être une menace vide. Nous devons nous assurer que Slobodan Milosević, Radovan Karadzic et Ratko Mladic seront jugés pour leurs rôles dans un des derniers et sinistres actes d'un siècle sombre. Comme l'écrivain Michael Ignatieff l'a dit, laisser les crimes de guerre impunis signifie que

« le cycle de l'impunité n'est pas encore brisé, les sociétés restent libres d'assouvir leurs fantasmes de dénégaration. »

Deuxièmement, nous devons cesser de prêter attention exclusivement aux hommes qui portent des armes comme ceux qui se trouvent à la frontière macédonienne et dans la vallée de Presevo, dans le sud de la Serbie. Nous échouons quand nous ne sommes pas clairs; mais nous réussissons en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et dans la République fédérale de Yougoslavie chaque fois que la communauté internationale parle d'une seule voix.

Redessiner les frontières dans les Balkans pour tenter de répondre aux impossibles exigences de nationalistes partisans de l'exclusion et poursuivant un idéal monoethnique qui ne peut être réalisé que sur une île éloignée, cela ne mène qu'à davantage de morts et à un

engagement international prolongé. Le chaos ne profite qu'aux *ratni profiteri*, les profiteurs de guerre.

Ce que l'application des Accords de Dayton montre, c'est l'importance de la citoyenneté fondée sur la primauté du droit, qui a présidé à la création d'États-Unis prospères et d'une Europe unie. Cela donne à chacun le droit de voyager, de faire du commerce et parler sans crainte, quelles que soient sa nationalité, sa langue ou sa religion.

Nous disposons d'un puissant moyen de persuasion. Les peuples d'Europe du Sud-Est ne s'entendent peut-être pas sur grand chose aujourd'hui, ils sont d'accord sur ceci : tous veulent être membres d'une Union européenne prospère. Le voyage sera long pour eux, mais cela doit être plus qu'un vague espoir. Nous devons continuer de le présenter en termes très concrets, comme nous le faisons à travers le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et par d'autres voies. L'avenir de la région des Balkans est déjà en train de prendre forme en Bosnie-Herzégovine. Les élections ont montré que ses citoyens commencent à voir comment le nationalisme les appauvrit et les isole. Nous devons construire sur notre succès. Nous ne devons pas abandonner un travail à moitié accompli.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Petritsch de son exposé détaillé.

Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais me féliciter de la présence à la table du Conseil du nouveau Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Noureddine Mejdoub. Au nom du Conseil, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Mejdoub et lui souhaiter plein de succès dans sa tâche stimulante. Nous attendons avec plaisir de coopérer avec lui dans les travaux du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui M. Petritsch à notre séance. Nous pensons que le rapport du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine contient diverses évaluations qui suscitent une réaction mitigée de notre part. D'une part, dans les domaines politique et économique, comme l'a indiqué M. Petritsch, des avancées positives ont été observées,

mais, en même temps, certains faits suscitent notre grave préoccupation.

Nous prenons note qu'aux élections de l'automne dernier, et pour la première fois depuis la signature de l'Accord de paix, les forces modérées ont triomphé des nationalistes. Cependant, ces derniers, réunis au sein de la Communauté démocratique croate, refusent le résultat des élections et boycottent les travaux de la plupart des institutions qui existent au niveau de la Bosnie-Herzégovine et au niveau des entités.

Alors que le produit intérieur brut a enregistré une croissance et que d'autres mesures ont été mises en place pour redresser la situation économique du pays, comme l'a mentionné le Haut Représentant, l'économie du pays demeure malheureusement instable. Ceci a des effets négatifs sur les conditions de vie socioéconomiques pour la majorité de la population. La corruption systémique se maintient très forte et reste un obstacle à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et de la réforme. En plus du rythme accru des retours des réfugiés, l'on constate que les jeunes et l'élite intellectuelle continuent de quitter le pays. Ceci est également une source de préoccupation. La liste de ces faits contradictoires n'est pas exhaustive, mais ceux déjà mentionnés suffisent à qualifier la situation en Bosnie-Herzégovine de difficile.

Dans ce contexte, je souhaiterais également attirer l'attention sur certains processus à propos desquels nous aimerions entendre des vues supplémentaires du Haut Représentant. En particulier, nous éprouvons toujours des doutes sur l'opportunité des efforts visant à achever rapidement le projet d'une doctrine unique de la défense pour la Bosnie-Herzégovine. Selon nous, il s'agit là d'une initiative qui vise clairement à créer des forces armées unies pour la Bosnie, contrevenant ainsi aux dispositions des Accords de Dayton.

En outre, tout n'est pas clair en ce qui concerne le concept de la restructuration de l'État sur la base de la cantonisation. D'après ce que nous comprenons, cette proposition est fondée sur l'idée de l'élimination des entités. Comment, dans ce cas, leurs intérêts seront-ils garantis? En quoi cette idée correspond-elle à l'esprit de Dayton? Nous savons que le Haut Représentant considère que cette idée est intéressante, quoique prématurée. Nous souhaiterions entendre les raisons pour lesquelles le Haut Représentant trouve l'idée séduisante.

Nous avons une autre observation. D'après certaines évaluations, les propositions de modification des constitutions des entités témoignent de l'intention de modifier radicalement leur structure interne. Par exemple, on propose d'intégrer dans les Parlements, en tant qu'organes permanents, les commissions constitutionnelles qui ont été créées et qui n'ont jusqu'à présent existé qu'à titre provisoire. Nous estimons que faire des amendements de nature fondamentale à la Constitution des entités reviendra en fait à une remise en cause silencieuse de Dayton, ce qui ne saurait être permis.

Nous serions reconnaissants au Haut Représentant des commentaires qu'il voudra bien faire sur les questions que nous avons soulevées.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Wolfgang Petritsch et d'entendre son exposé complet sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je puis l'assurer du soutien continu de mon gouvernement dans ses efforts de mise en oeuvre des Accords de Dayton/Paris.

La Norvège rend hommage aux initiatives de mise en oeuvre de la paix prises par le Haut Représentant dans les domaines de la réforme économique, du retour des réfugiés et de la consolidation des institutions d'État. Nous reconnaissons que des progrès importants ont été enregistrés dans ces domaines en l'an 2000. Mais de nombreux défis demeurent. Le processus de Dayton/Paris a prouvé qu'il n'était pas autosuffisant. Nous insistons sur la responsabilité fondamentale de l'État de Bosnie-Herzégovine, des entités et des autorités locales à cet égard. La décision du Haut Représentant de mettre en place des commissions constitutionnelles dans les deux entités est une mesure importante, quoique temporaire, visant à protéger les intérêts vitaux des peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine.

La Norvège est préoccupée par la situation politique et économique en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de la formation des gouvernements non nationalistes au niveau de l'État et de l'entité à l'issue des élections générales de novembre dernier et demandons aux gouvernements respectifs d'appliquer des politiques conformes aux priorités définies par le Conseil de mise en oeuvre de la paix en mai 2000.

Mon gouvernement condamne fermement les tentatives de l'Assemblée nationale croate d'établir une

entité croate au sein de la Bosnie-Herzégovine. Ceci va clairement à l'encontre de l'Accord de paix de Dayton et menace la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine. Suite aux atteintes répétées contre l'Accord de paix de Dayton, le Haut Représentant n'avait d'autre choix que de destituer M. Jelavic de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que d'autres responsables qui assumaient des fonctions officielles et détenaient des postes au sein de l'Assemblée nationale croate.

La Norvège apprécie les efforts déployés par le Haut Représentant pour faire en sorte que l'Accord sur les relations bilatérales spéciales entre la Republika Srpska et la République fédérale de Yougoslavie soit conforme à l'Accord de paix de Dayton et aux Constitutions de la Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska.

La Norvège souligne le rôle crucial que jouent les pays voisins pour promouvoir un État viable, stable, multiethnique et unifié de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous attendons à ce que les récents changements démocratiques survenus en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie auront un effet positif sur l'évolution politique de la Bosnie-Herzégovine.

Il importe, selon mon gouvernement, d'adopter une démarche régionale face aux problèmes dans les Balkans. Les tensions dans le sud de la Serbie, au Kosovo et du côté macédonien de la frontière pourraient avoir des répercussions néfastes sur l'évolution de la situation politique et économique en Bosnie-Herzégovine également. Les problèmes croissants de criminalité organisée, de trafics, de stagnation économique et d'instabilité politique ne peuvent être traités comme il convient que dans un cadre régional et grâce à une démarche internationale commune.

La Norvège assiste régulièrement depuis de longues années la Bosnie-Herzégovine en lui fournissant ressources humaines et financières dans le cadre des importants efforts déployés par la communauté internationale pour ramener durablement la paix et la stabilité dans ce pays. Il est temps, maintenant, que les Gouvernements de Bosnie-Herzégovine et ses entités constitutives assument une plus grande part de responsabilité dans la recherche d'une solution durable, pacifique et démocratique à la question de Bosnie-Herzégovine.

M. Doutriaux (France) : Je voudrais remercier le Haut Représentant, M. Petritsch, du rapport très com-

plet qu'il vient de nous faire sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le Représentant permanent de la Suède prendra la parole plus tard au nom de l'Union européenne. Ma délégation souscrit naturellement à la déclaration qu'il fera. Je souligne ici simplement quelques points plus spécifiques.

La formation récente du gouvernement de M. Matic sur la base des résultats des élections générales du 11 novembre est une illustration de l'atmosphère nouvelle en Bosnie-Herzégovine – comme vient d'ailleurs de l'indiquer le Haut Représentant. Après les cinq années de domination nationaliste qui ont suivi la signature des accords de Dayton, l'alternance en faveur d'une coalition de partis pluriethniques, démocratiques et modernes vient de se concrétiser. Tout doit maintenant être fait pour que les espoirs nés dans les urnes ne soient pas déçus. C'est dans cet esprit que le Ministre Védrine s'est rendu à Sarajevo, le 9 mars dernier, pour évaluer les premiers changements intervenus depuis les dernières élections et encourager les nouvelles autorités dans la voie des réformes et de la coexistence des communautés qu'elles prônent.

Il est essentiel, en effet, que toute l'aide nécessaire soit apportée au nouveau Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour qu'il puisse surmonter les défis qui lui sont lancés.

Le plus récent et le plus important de ces défis a été la dissidence des dirigeants de la Communauté démocratique croate (le HDZ), qui ont choisi de violer les accords de Dayton. À cet égard, la France a appuyé la décision du Haut Représentant de destituer le membre bosno-croate de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, M. Ante Jelavic, comme vient de le rappeler M. Petritsch. Cette mesure s'imposait. Vu les équilibres institutionnels délicats qui caractérisent la Bosnie-Herzégovine, il est d'autant plus nécessaire de marquer clairement, aux yeux de tous, la nécessité de ne pas dévier du cadre fixé par l'accord de paix. Pour les citoyens bosniens d'origine croate comme pour les autres ressortissants du pays, il n'y a pas d'alternative à un dialogue démocratique dans le respect des institutions légales.

L'essentiel, maintenant, est que les nouvelles autorités consolident leur pays et mènent à bien les réformes économiques et sociales dont il a besoin.

La priorité en Bosnie-Herzégovine est la situation économique. L'économie sera déterminante dans les prochaines élections générales de l'automne 2002. Dans ce domaine, les autorités bosniennes doivent être soutenues dans leur détermination à s'impliquer dans les réformes indispensables qui ont été définies à Bruxelles par la réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix de mai 2000 et dans la feuille de route de l'Union européenne. La lutte contre la corruption doit se trouver au premier rang de ces réformes. D'une manière plus générale, il convient de favoriser tout ce qui peut améliorer l'environnement économique afin de susciter la confiance dont les investisseurs ont besoin pour miser sur l'avenir du pays.

Les réformes sont d'abord de la responsabilité des autorités de Bosnie-Herzégovine. Nous les encourageons à poursuivre dans la voie qu'elles se sont tracée. Il faut tenir le cap. La communauté internationale, quant à elle, devra accompagner ce processus. À cet égard, l'Europe a un grand rôle à jouer.

C'est ce que l'Union européenne entreprend, notamment dans le cadre du processus de stabilisation et d'association. Le rythme du rapprochement de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union européenne, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association, dépendra néanmoins des progrès réalisés dans le respect des critères fixés par l'Union européenne. La France invite donc les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre leurs efforts, sur la base des progrès accomplis.

Les changements démocratiques intervenus en Croatie et en République fédérale de Yougoslavie renforcent les chances de réconciliation et de coopération des pays des Balkans occidentaux entre eux, malgré la persistance de foyers de tension. Dans ce contexte, la Bosnie-Herzégovine a désormais noué des relations diplomatiques avec l'ensemble de ses voisins. Parallèlement, les entités ont elles-mêmes établi des relations spéciales avec les États voisins, ce qui est conforme aux accords de Dayton.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh apprécie hautement le rôle joué par le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, dans ce qui est une mission extrêmement difficile et complexe. Nous le remercions de son dix-huitième rapport, communiqué au Conseil dans le document S/2001/219, qui comporte une analyse fouillée et des informations complètes sur toutes les questions relatives à l'applica-

tion de l'Accord-cadre. L'exposé fort utile qu'il a fait ce matin montre les difficultés existantes et les défis à relever.

Il est important de se remémorer la tragédie de Srebrenica quand on parle de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous louons M. Petritsch de la décision qu'il a prise concernant le cimetière et le mémorial à la mémoire des victimes du massacre de Srebrenica. Comme il l'a dit, cela a été capital pour aider la Bosnie-Herzégovine à régler ses problèmes avec le passé. Il doit avoir le soutien des autorités locales et de la communauté internationale pour mettre en oeuvre cette décision le plus rapidement possible.

Nous avons noté les progrès et les difficultés liés à l'application des mesures prises dans les trois domaines clefs recensés par le Conseil de mise en oeuvre de la paix en mai dernier : la consolidation des institutions, le retour des réfugiés et les réformes économiques.

En ce qui concerne, premièrement, les institutions, les élections générales du 11 novembre, dont le Conseil s'était félicité, ont constitué un progrès important. Pour la première fois depuis la signature des accords de paix, les forces modérées ont en effet été majoritaires.

La mise en place de commissions constitutionnelles constitue une réalisation capitale. La restructuration des commissions par le Haut Représentant devrait permettre d'en renforcer l'efficacité. Il importe que les peuples constitutifs et les autres soient protégés contre la discrimination. Les parlements des entités doivent s'engager sans tarder dans le débat sur les amendements à leurs constitutions respectives.

La création de la Commission judiciaire indépendante en décembre dernier a représenté un progrès extrêmement important. Nous le savons tous, l'instauration de la primauté du droit et de la bonne gouvernance est au coeur de la solution des problèmes socio-économiques de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons suivi la conclusion récente de l'accord visant à instaurer des relations privilégiées entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska. Il faut veiller à ce que cet accord ne porte pas préjudice à l'Accord de paix, comme à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui est un État indépendant. Le Haut Re-

présentant pourra compter sur notre soutien total sur cette question.

Il est particulièrement préoccupant qu'au moment où des gouvernements sont créés par la voie démocratique au niveau de l'État et des entités, des initiatives soient prises pour saper le processus de paix. À cet égard, nous dénonçons la décision unilatérale de la prétendue « Assemblée nationale croate » d'établir des gouvernements croates autonomes.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'économie, la consolidation de la paix dans ce pays ravagé par la guerre dépendra dans une large mesure du redressement de l'économie.

Nous avons noté les mesures prises par le Haut Représentant pour traiter des questions qui relèvent de sa compétence. L'économie bosniaque est extrêmement fragile. Elle est en butte à trop de facteurs, et le taux de chômage se situe entre 40 % et 50 %. Nous encourageons la communauté internationale à accroître encore ses efforts pour contribuer au redressement de l'économie. Comme l'a souligné M. Petritsch, il ne faut pas s'arrêter à mi-chemin.

Troisièmement, je voudrais parler du retour des réfugiés. Les progrès dans ce secteur ont été très lents. Nous avons noté que 67 000 personnes appartenant à des groupes minoritaires sont rentrées l'an dernier, à peine 26 000 de plus qu'en 1999. Le fait que les retours aient eu lieu dans plusieurs localités est un signe positif. Il est encourageant de voir que le rythme des retours s'est accéléré cette année. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que cinq ans après la guerre, il y a encore environ un quart de million de personnes qui sont à l'extérieur des frontières, et trois quarts de million qui demeurent déplacées. Le retour des réfugiés, comme le Haut Représentant l'a souligné, doit être rendu plus facile grâce à des programmes ciblés, notamment pour la création de possibilités économiques visant à les rendre durables.

Pour terminer, je souhaiterais poser deux questions au Haut Représentant. Le Conseil a prorogé le mandat de la mission en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 21 juin 2001, compte tenu des signes manifestes et encourageants de progrès dans ce pays. Le Représentant spécial, M. Jacques Klein, au vu des événements positifs de l'année dernière, a suggéré que la fin de 2002 soit la date cible pour le parachèvement des mandats principaux de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous aimerions savoir ce que M. Pe-

tritsch pense de la possibilité d'atteindre les objectifs de la mise en oeuvre de l'Accord-cadre et de terminer la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Ma deuxième question a trait aux relations avec Belgrade. Les changements dans le paysage politique des Balkans l'an dernier ont suscité l'espoir que l'Accord de Dayton serait appliqué plus rapidement. Le Président Koštunica a déclaré, lors de sa visite à Sarajevo, qu'il défendrait l'Accord de Dayton et a exprimé son désir de normaliser les relations de son pays avec la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous aimerions en savoir plus sur les contacts entre le Haut Représentant et Belgrade.

M. Minton (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Haut Représentant et nous le remercions de son rapport. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil au nouveau représentant de la Tunisie, l'Ambassadeur Mejdoub.

Dans la situation que nous examinons aujourd'hui, nous sommes confrontés – comme c'est souvent le cas dans cette région du monde – à un mélange d'événements positifs et à des problèmes persistants. Au niveau de l'État et au sein de la Fédération, il y a une coalition de partis modérés non nationalistes, qui a exprimé son engagement à l'égard des priorités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, en même temps, cette majorité est extrêmement fragile. Il ne sera pas facile de prendre les mesures nécessaires pour faire progresser le retour des réfugiés, la consolidation des institutions de l'État et la réforme économique. Il s'agit là d'une tâche importante qui nécessitera qu'on y consacre du temps.

De même, bien qu'il y ait un gouvernement non idéologique d'experts en Republika Srpska, personne ne met en doute l'influence continue du Parti d'action démocratique (SDA) et d'autres partis nationalistes dans cette république. Malheureusement, le parti nationaliste dit « Communauté démocratique croate » (HDZ) continue de suivre une politique d'obstruction qui, nous en sommes certains, n'est que le dernier souffle d'une faction désuète et vaincue. Nous nous félicitons des mesures énergiques prises par le Haut Représentant, face aux dirigeants qui tentent d'annuler les progrès accomplis en s'accrochant à un tel nationalisme.

J'ai soigneusement examiné cette question, car ma délégation est d'avis que le Haut Représentant doit

suivre de près la situation et prendre des mesures fermes et concertées si nécessaire. Nous ne sommes pas en désaccord avec le concept de prise en charge évoqué par le Haut Représentant, mais mon gouvernement a exprimé très clairement sa conviction que la communauté internationale a un rôle important à jouer pour exiger des progrès lorsqu'il y a impasse. C'est l'Ambassadeur Petritsch, le Haut Représentant, qui dirige les efforts de la communauté internationale à cet égard.

Par ailleurs, nous sommes encouragés par les nouvelles positives concernant les retours de réfugiés, mais il y a toujours des mesures législatives importantes qui doivent être prises pour faire en sorte qu'il y ait d'autres progrès.

Nous aimerions également exprimer notre profonde préoccupation face à l'accord spécial intervenu entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska. Comme l'indique clairement la déclaration que vous ferez au terme de la présente séance, Monsieur le Président, il importe que le Haut Représentant surveille les détails de l'accord pour s'assurer qu'il ne sape pas la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine ni ne viole en aucune manière l'Accord de paix de Dayton.

Enfin, ma délégation aurait souhaité qu'un appel précis soit lancé dans la déclaration du Président en faveur de l'adoption et de la mise en oeuvre d'une loi électorale permanente dès que possible. Il s'agit là de la réponse la plus utile et la plus appropriée aux actes irresponsables du HDZ, et nous exhortons tous les représentants dûment élus de la Bosnie-Herzégovine à en faire une priorité au cours des six prochains mois.

M. Mejdoub (Tunisie) : Monsieur le Président et Ministre des affaires étrangères, je vous remercie de ces souhaits de bienvenue que vous m'adressez, ainsi que de m'avoir présenté aux membres du Conseil. Je suis sensible et reconnaissant à vous-même, et aux membres du Conseil.

Nouveau représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, c'est la première fois que je prends la parole en cette enceinte. Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Ministre, à New York, et à vous-même ainsi qu'au Vice-Ministre Yel'chenko, je voudrais à travers vous deux ainsi que l'Ambassadeur Kuchynski, rendre hommage à la présidence ukrainienne qui joue son rôle de modérateur, qui

apporte des idées novatrices et qui recueille le plus grand respect.

Je voudrais également saluer mes collègues du Conseil de sécurité qui sont, au fond, mes aînés dans ce forum, et leur offrir ma volonté de travailler avec eux dans l'esprit et les objectifs de la Charte, et dans le cadre de l'amitié et de la coopération que notre mission entretient avec lui.

J'en viens maintenant à notre sujet à l'ordre du jour, pour vous adresser, Monsieur le Président, nos remerciements d'avoir pris l'importante initiative d'organiser cette réunion d'information sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Ces réunions périodiques sont d'autant plus importantes qu'elles nous permettent d'assurer un suivi constant de l'application de l'accord de paix et d'évaluer ainsi les progrès réalisés, à ce jour, dans sa mise en oeuvre. Je voudrais également remercier M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant, pour son excellent exposé sur l'évolution de la situation dans la région.

La Tunisie considère que la percée des partis modérés lors des élections du mois de novembre dernier est salubre. Nous exprimons, à cet égard, notre satisfaction que la Bosnie-Herzégovine se soit dotée d'un Conseil des ministres dont la principale tâche consiste à entreprendre des réformes fondamentales à tous les niveaux notamment par la promotion des hautes valeurs que sont la tolérance et la coexistence pacifique entre toutes les ethnies. Nous sommes réconfortés d'apprendre que des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine, notamment la reconnaissance du drapeau, des armoiries et de l'hymne national de la Bosnie-Herzégovine par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, symboles d'un État uni et d'une symbiose des communautés.

Toutefois, il convient de signaler que la communauté internationale ne devrait se montrer en aucune manière tolérante à l'égard de tout projet sécessionniste des partis nationalistes. Nous déplorons, à cet égard – tout comme notre collègue du Bangladesh – la proclamation de l'autonomie des Croates nationalistes de Bosnie-Herzégovine et souhaitons qu'ils réexaminent leur décision à la lumière des accords de paix.

Nous estimons, en fait, qu'un État uni, stable et multiethnique est un facteur d'équilibre régional qui permettrait d'envisager avec sérénité l'avenir en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'intégration européenne.

Une économie forte et prospère en Bosnie-Herzégovine est incontestablement un facteur de consolidation de la paix dans ce pays. Il nous semble donc important qu'une attention particulière soit accordée aux difficultés économiques que connaît la Bosnie-Herzégovine et qui découlent directement des effets de la guerre que ce pays a vécue. Nous sommes particulièrement sensibles à l'augmentation des obligations au titre du service de la dette en Bosnie-Herzégovine et appelons les pays donateurs et les organismes créditeurs à faire preuve de compréhension quant à la fragilité de la situation économique dans ce pays et de ses implications sur la paix sociale.

La réforme du système judiciaire est l'un des piliers de l'État de droit. Nous estimons primordial que cette réforme soit menée à son terme dans des conditions optimales. L'application des lois de manière impartiale et non discriminatoire aiderait à l'établissement de la confiance et à la réconciliation des communautés bosniennes. Dans ce contexte, nous appuyons la création de la commission judiciaire indépendante chargée par le bureau du Haut Représentant de mettre en oeuvre une réforme cohérente et globale du système judiciaire.

Nous saluons, également, la création de la fonction de médiateur national. Il est essentiel que cette fonction demeure neutre et apolitique pour qu'elle puisse jouer le rôle qui lui incombe notamment en matière de défense des droits de l'homme et de rétablissement des citoyens dans leurs droits.

Plus de cinq années ont passé depuis la signature des accords de paix dans ce pays mais les réfugiés ne sont toujours pas rentrés et ce, malgré les efforts inlassables consentis par la communauté internationale à cet effet. Il est vrai que des progrès importants ont été enregistrés et que le retour des minorités augmente sensiblement dans toutes les régions du pays mais nous persistons à croire que l'accélération de programmes ciblés permettant aux réfugiés de retrouver la place qui leur revient au sein de la société bosnienne, tels que le renforcement de la sécurité autour des zones habitées par les minorités, le règlement de questions de propriété foncière, l'accès aux services publics de base, est à même d'aider à l'éclosion d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine.

La Tunisie voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa préoccupation quant à l'éventualité de voir le programme de déminage s'arrêter au printemps pour

cause de manque de moyens financiers. L'action énergique du Haut Représentant dans ce domaine devrait renouveler la confiance des pays donateurs et les inciter à continuer de fournir l'aide nécessaire pour entreprendre le déminage total de toutes les régions infestées du pays.

Par ailleurs, nous estimons, que tout désengagement de la communauté internationale de la Bosnie-Herzégovine, en cette étape décisive, est prématuré et risque d'avoir des conséquences inattendues. Les événements qui se produisent dans la région nous renseignent sur la fragilité de la situation.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à M. Wolfgang Petritsch pour son action déterminée en faveur de l'application de l'accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et exprimer à toute son équipe le soutien de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mes collègues.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'abord remercier le Président d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui sur la Bosnie-Herzégovine. Ma délégation tient également à remercier le Haut Représentant, M. Petritsch, de son rapport et de son fort intéressant exposé.

D'autre part, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la délégation chinoise, au nouveau Représentant permanent de la Tunisie qui va participer aux travaux du Conseil.

Dans l'ensemble, ma délégation se réjouit de constater que la situation en Bosnie-Herzégovine est stable et que l'Accord de paix est mis en oeuvre. Cela tient bien sûr à la probité politique et à la coopération des divers partis et groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine et cela est aussi lié directement à l'aide apportée par la communauté internationale.

Il importe toutefois de noter que les progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix ont été lents. Des tâches difficiles restent à accomplir. Dans des domaines tels que le renforcement de l'autonomie de la Bosnie-Herzégovine, la réconciliation et l'harmonie entre les différents groupes ethniques, la reconstruction après le conflit et le retour des réfugiés minoritaires, il reste encore beaucoup à faire de la part des différentes parties en Bosnie-Herzégovine.

Nous espérons que les diverses agences internationales présentes en Bosnie-Herzégovine redoubleront d'efforts et poursuivront leurs étroites coopération et coordination. Il nous faut toutefois noter que la participation de la communauté internationale à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine ne saurait se faire sans donner un rôle fondamental à la population bosnienne. Nos activités doivent avant tout aider les habitants à devenir autonomes et, en conséquence, progressivement moins dépendants de l'aide extérieure afin d'éviter une nouvelle situation problématique sur les plans social et politique lorsque l'aide sera réduite.

La Chine estime que la réconciliation ethnique est le fondement d'une coexistence pacifique entre les différents groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine et la garantie d'une vie pacifique et prospère. Cependant, beaucoup reste à faire pour atteindre cet objectif.

La Chine prend note du fait que les différentes factions comprennent encore des forces radicales extrémistes. Dans son rapport, M. Petritsch a précisé aussi que les partis nationalistes jouissent toujours d'un soutien important de la part des différents groupes ethniques. Nous sommes particulièrement préoccupés par les informations séparatistes récemment véhiculées par l'Union démocratique croate (HDZ).

La situation dans l'ouest des Balkans continue actuellement de s'aggraver. Nous sommes préoccupés par le fait que cette action, qui relève d'un nationalisme extrémiste, pourrait encourager les nationalistes en Bosnie-Herzégovine. Il est, en conséquence, nécessaire que les parties intéressées demeurent particulièrement vigilantes et prennent des mesures de précaution afin de prévenir de tels incidents.

Enfin, nous affirmons notre appui au travail du Haut Représentant et nous lui souhaitons, ainsi qu'à son équipe, beaucoup de succès dans ses futures entreprises.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre des affaires étrangères, il m'est très agréable de vous voir à nouveau occuper ce poste. C'est un grand honneur pour nous de vous accueillir ici.

Avant de souhaiter la bienvenue au Haut Représentant, je voudrais accueillir chaleureusement les nouveaux Représentants permanents de la Tunisie et de la Bosnie-Herzégovine. La délégation du Royaume-Uni

se félicite de travailler en étroite coopération avec eux dans le futur.

Je me dois également de présenter toutes mes excuses à M. Petritsch. Je n'ai pas pu assister à son exposé, mais c'est la manière dont les choses se passent à l'ONU et au Conseil de sécurité ces jours-ci. On m'en a cependant pleinement rendu compte et je voudrais préciser que nous considérons l'exposé présenté aujourd'hui comme une contribution extrêmement importante à nos travaux.

Il me semble important de noter que depuis la dernière rencontre avec M. Petritsch, beaucoup de progrès ont été accomplis, ce dont nous le félicitons, en particulier s'agissant des engagements du Conseil de mise en oeuvre de la paix de Bruxelles. Les travaux de son bureau ont indéniablement un impact et je souhaiterais appuyer le sentiment qu'il a exprimé aujourd'hui, à savoir qu'il importe de terminer l'entreprise commencée, et cela de la meilleure manière possible.

Comme l'a dit M. Petritsch, quatre mois après les élections de novembre, de nouveaux gouvernements modérés sont maintenant en place au niveau de l'État et dans les deux entités. C'est une très grande réussite.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis pour ce qui est de l'organisme chargé de la réglementation des communications, du tribunal d'État et de la commission judiciaire indépendante.

Ce qu'a dit le Haut Représentant à propos des retours plus nombreux de réfugiés est également un signe très positif, en particulier le fait que les réfugiés commencent à revenir dans des zones comme celle de Srebrenica. Mais des progrès restent à faire dans ce domaine, et j'aimerais connaître les opinions du Haut Représentant sur ce que l'on pourrait encore faire pour que les réfugiés rentrent chez eux. Voilà l'un des grands défis à relever, surtout au niveau du Gouvernement de l'État. Le premier de ces nouveaux défis consistera à promulguer une nouvelle loi électorale. Les premiers signes semblent prometteurs dans ce domaine, et nous devons faire tous les efforts possibles pour donner suite aux progrès d'ores et déjà accomplis.

Nous appuyons également la démarche globale du Haut Représentant, notamment le renvoi de M. Jelavic, ce qui devrait constituer un avertissement aux provocateurs et à l'Alliance démocratique croato-bosniaque (HDZ). Mais d'autre part, il faudra également tendre la main à la communauté croate de Bosnie. De nouveau,

il serait bon de savoir si le Haut Représentant a des idées sur la façon d'atteindre cette communauté, des idées dont il souhaiterait nous faire part aujourd'hui. Nous voudrions aussi encourager le Bureau du Haut Représentant à travailler en étroite coopération avec les autres gouvernements de la région, en particulier le Gouvernement de Zagreb, dans ce domaine.

Plusieurs délégations autour de cette table ont parlé de l'accord spécial entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska. Il est extrêmement important que tout détail ajouté aux annexes de l'accord, qui ne sont pas encore terminées, soit approuvé par le Haut Représentant. En particulier, la question des relations militaires entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska doit devenir totalement transparente. Il est également crucial que le Haut Représentant continue d'engager le Président Koštunica dans le processus de mise en oeuvre de l'Accord de Dayton. La phase suivante doit être la signature de l'accord au niveau des États entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie.

J'ai choisi de ne pas lire une déclaration, en partie parce que j'espère que cette réunion sera interactive, car c'est la méthode la plus utile, mais aussi parce que le représentant de la Suède va intervenir plus tard au nom de l'Union européenne. Ma délégation s'associe pleinement à ce qu'il dira en sa capacité de Président de l'Union européenne.

Toutefois, je voudrais conclure en indiquant l'appui du Royaume-Uni à ce qu'a dit M. Petritsch sur le jugement des personnes inculpées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). C'est vraiment essentiel, et lorsque le Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie était ici au début du mois, je le lui ai dit. Je sais qu'il a tenu compte de mon observation. Plus on pourra coopérer avec le TPIY, plus vite les procès commenceront, et plus les inculpés pourront rapidement arriver à La Haye, mieux cela vaudra pour nous tous.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Je saisis cette occasion pour saluer la présence des nouveaux Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine et de la Tunisie, et pour leur souhaiter la bienvenue. J'aimerais remercier M. Petritsch de son exposé instructif sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous le félicitons de l'excellent travail qu'il accomplit pour mettre en oeuvre les Accords de

Dayton/Paris, comme cela est indiqué dans son dernier rapport. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à l'excellent travail de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) qui, comme l'a dit M. Petritsch, doit aller jusqu'au bout de sa tâche. Les résultats obtenus au niveau de la réforme et de la restructuration des organismes chargés du maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine, en particulier la police, sont tout à fait impressionnants.

Comme l'Irlande s'associe pleinement à la déclaration que fera plus tard le Représentant permanent de la Suède, Président de l'Union européenne, je serai très bref et soulignerai seulement quelques points d'intérêt national.

L'Irlande estime que la démocratisation et le développement de la Bosnie-Herzégovine sont essentiels à la stabilité générale des Balkans. Depuis la signature de l'Accord de paix, il y a plus de cinq ans, des progrès considérables ont été accomplis. Nous pensons que l'approche régionale qui a été adoptée est la bonne, et nous invitons instamment toutes les parties de la région à favoriser le renforcement des relations entre les États. En même temps, nous estimons que la communauté internationale doit encore être présente en Bosnie-Herzégovine. L'Irlande, membre de l'Union européenne, continuera d'être active à ce sujet.

L'Irlande se félicite de la formation d'un Gouvernement modéré en Bosnie-Herzégovine qui, pour la première fois, ne comprend pas de partis nationalistes. Nous appuyons le programme ébauché par ce gouvernement. Nous espérons qu'il réussira à mettre rapidement en place des institutions étatiques propices à une société civile pluriethnique, démocratique et viable. Le Gouvernement doit procéder à une sérieuse réforme politique et économique et prendre des mesures en matière de droits de l'homme et de primauté du droit afin d'améliorer la situation de l'ensemble de la population de Bosnie-Herzégovine. Une telle réforme renforcera la capacité du pays à être viable et à remplir les conditions énoncées dans la feuille de route de l'Union européenne en vue de la pleine intégration à l'Europe.

L'Irlande, comme d'autres, condamne les récentes mesures unilatérales prises par ceux qui se sont auto-proclamés « Congrès national croate en Bosnie-Herzégovine » en vue d'établir une sorte d'autonomie croate. Ces mesures sont une violation flagrante de l'Accord de paix. Nous appuyons les mesures fermes prises par M. Petritsch pour destituer M. Jelavic et

d'autres de leurs postes et de leurs positions au sein de l'Alliance démocratique croato-bosniaque (HDZ). Nous exhortons toutes les parties à oeuvrer dans le cadre des institutions légales de Bosnie-Herzégovine et de ses instances en vue de promouvoir leurs intérêts légitimes. Cette approche est la seule manière d'aller de l'avant.

Tout en reconnaissant les progrès accomplis, nous restons très préoccupés par la situation de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine. Les autorités du pays et d'ailleurs doivent faire des progrès sur la question et faire appliquer la loi sur les droits de propriété, deux aspects essentiels pour la normalisation et la stabilité de la région.

Nous sommes également préoccupés de l'importance du trafic des personnes et des migrations illégales qui transitent par la Bosnie-Herzégovine. Ces phénomènes ont des incidences évidentes sur la stabilité, non seulement de la Bosnie-Herzégovine elle-même, mais aussi de l'ensemble de la région. Nous reconnaissons les efforts entrepris par le service frontalier de l'État à ce sujet et convenons que ce service doit être encore renforcé.

Enfin, nous sommes heureux de voir que l'on avance pour ce qui est de traduire en justice les auteurs de crimes commis sous les régimes précédents. Nous encourageons toutes les parties de la région à continuer de faire des progrès sur cette question très importante et à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à M. Wolfgang Petritsch. Deuxièmement, je voudrais souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la Tunisie, M. Nourredine Mejdoub, mon voisin de gauche, et le féliciter de sa nomination et de son allocution. Et enfin, je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine. Je suis heureux de le rencontrer, car je n'en ai pas eu l'occasion auparavant.

Nous nous félicitons également de cette occasion d'étudier les progrès accomplis dans les efforts de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. Le défi reste de taille pour les Nations Unies et la communauté internationale – un défi qui, de toute évidence, est loin d'être totalement relevé.

À cet égard, nous tenons à remercier M. Wolfgang Petritsch de l'exposé très complet et très franc qu'il nous a présenté ce matin. Personnellement, j'ai beaucoup appris en l'écoutant. Nous nous joignons à nos collègues pour féliciter M. Petritsch et ses collègues des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Cependant, aujourd'hui, nous aimerions prendre un peu de recul dans nos commentaires et considérer la question sous un angle peut-être légèrement différent. Comme vous le savez, Monsieur le Président, cela fait plus de cinq ans que les Accords de Dayton ont été conclus. Nous avons relu le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de sécurité sur la Bosnie-Herzégovine qui a eu lieu le 12 décembre 2000, peu avant le cinquième anniversaire de la signature des Accords de Dayton. En lisant ce procès-verbal, nous avons été frappés par l'optimisme – encore que prudent – qui avait été exprimé par la majorité des membres du Conseil de sécurité. Mais nous avons été encore plus frappés par ce qui semblait être un avis divergent, exprimé par l'Ambassadeur Peter van Walsum des Pays-Bas et je le cite. Il disait,

« Cinq années après les Accords de Dayton, on ne peut que conclure qu'en dépit de l'aide étrangère généreuse au niveau de 5 milliards de dollars, la situation politique et économique de la Bosnie-Herzégovine est déconcertante. (La Bosnie est en paix). Certes, on ne se bat plus et la situation en matière de sécurité est généralement bonne. Mais l'animosité entre les trois groupes de population s'est à peine tempérée depuis Dayton. Chaque jour, dans un pays où les frontières des entités reflètent les fronts militaires de 1995, la guerre est rappelée à la population. » (*S/PV.4245, p. 17*)

Nous pensons que ces paroles de l'Ambassadeur van Walsum rendent bien compte de la fragilité de la situation en Bosnie-Herzégovine et, peut-être, dans l'ensemble de la région, à en juger d'après les événements récents survenus dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. J'ai écouté les remarques liminaires de M. Petritsch et je l'ai entendu dire qu'on entendait à nouveau des coups de feu dans la région. En l'écoutant, j'ai été frappé de constater qu'il y a des raisons d'être à la fois optimiste et pessimiste pour la région dans son ensemble.

Dans ce contexte, nous devrions peut-être nous demander si le moment est venu pour le Conseil de sécurité de revoir l'approche qu'il a adoptée pour la Bosnie-Herzégovine. Nous ne suggérons pas, bien sûr, d'abandonner les Accords de Dayton. Mais nous notons que même l'artisan clef de ces Accords, l'Ambassadeur Richard Holbrooke a envisagé la nécessité d'une modification de la démarche lors d'une conférence consacrée aux Accords qui s'est tenue à Sarajevo à l'occasion du cinquième anniversaire des Accords. L'Ambassadeur Holbrooke a en fait décrit les Accords de Dayton comme « un document vivant qui doit être adapté à la nouvelle donne et être confronté à de nouveaux défis alors que la Bosnie croît et parvient à maturité ». Il ajoute, « Il faut non seulement pleinement appliquer l'accord, il faut veiller à corriger les carences qui sont devenues apparentes. »

Il y a, par exemple, un point clef des Accords de Dayton que l'Ambassadeur Holbrooke a souligné car il faut le changer. Il concerne la création d'une armée unie au lieu de forces divisées entre Serbes, Croates et Bosniens comme c'est le cas actuellement. Ses paroles s'avéreront peut-être maintenant prémonitoires vu les inquiétudes auxquelles ont donné lieu les activités des unités de l'armée croato-bosniaque suite à la menace formulée par l'Union démocratique croate (HDZ) de proclamer l'autonomie dans les régions à majorité croato-bosniaque. Cet acte a, je crois, été qualifié de défi le plus grave lancé à la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, et en reprenant l'argument de l'Ambassadeur Stewart Eldon, qui a suggéré que l'on donne un caractère interactif à cette réunion pour essayer d'obtenir de M. Petritsch de nouvelles informations – je voudrais poser quelques questions.

Premièrement, la récente initiative des Croates de Bosnie pour établir un conseil autonome en Bosnie signifie-t-elle que le génie nationaliste est à nouveau sorti de la bouteille? Si j'ai bien compris M. Petritsch, il a laissé entendre qu'il s'agissait là du dernier soupir rendu par des forces périmées qui ont fait leur temps. Mais même si c'est le cas, quelles sont les mesures qui sont prises pour remettre les Croates de Bosnie sur la voie et les faire rentrer dans le cadre de Dayton? Et comment le Conseil peut-il épauler ses efforts?

La deuxième question est plus générale et elle s'inspire de la citation de l'Ambassadeur Holbrooke.

M. Petritsch peut-il dire au Conseil s'il y a des éléments des Accords de Dayton qui devraient être modifiés ou élargis de façon à être mieux à même de satisfaire l'objectif d'une stabilité politique durable en Bosnie-Herzégovine?

Nous avons récemment eu un débat ici sur le Kosovo au cours duquel nous avons noté les résultats paradoxaux de la démocratie : à savoir, les élections démocratiques réussies – en Yougoslavie, dont nous nous félicitons, mais qui ont conduit à un regain de tension au Kosovo parce qu'elles ont réduit les espoirs d'indépendance des Kosovars. Ma troisième question est donc : les élections en Yougoslavie ont-elles eu des répercussions en Bosnie-Herzégovine et, si c'est le cas, ces répercussions sont-elles positives ou négatives? Le représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Chowdhury a, je crois, posé la même question.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues de Tunisie et de Bosnie-Herzégovine. Nous attendons avec intérêt une collaboration étroite avec eux sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité.

Ma délégation souhaite remercier M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de son exposé franc et extrêmement utile. Nous le félicitons ainsi que le personnel de son bureau du travail ardu qu'ils continuent d'accomplir et des initiatives qui sont prises en vue de créer une société multiethnique. Nous sommes favorables au fait qu'il continue d'insister sur les impératifs de la reconstruction d'après-guerre et sur la réalisation d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable.

La dernière fois que le Conseil a débattu de la situation en Bosnie-Herzégovine, ma délégation a fait valoir que l'évolution récente de la situation allant dans le sens de la démocratie, surtout en République fédérale de Yougoslavie, pouvait avoir un effet profond sur la réconciliation et la stabilité et la croissance régionales. Nous avons indiqué que la communauté internationale devait à notre avis profiter de cette occasion pour faire avancer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

L'exposé de M. Petritsch montre aujourd'hui à quel point la situation est fragile et à quel point il est nécessaire que la communauté internationale continue

de fournir un appui soutenu pour la mise en oeuvre des Accords de Dayton dans un cadre régional afin que les acquis des cinq dernières années ne soient pas remis en cause.

Les changements politiques survenus récemment en Bosnie-Herzégovine, y compris les élections de novembre dernier et la révision des règles et des procédures qui régissent les élections nous paraissent être des éléments positifs et essentiels au processus de mise en place d'une base politique et judiciaire ferme et multiethnique propice au progrès. Dans ce cadre, nous nous associons à ceux qui voient la tentative du Congrès national croate d'établir un État autonome croate comme une démarcation par rapport à la structure politique multiethnique envisagée dans les Accords de Dayton. Ma délégation considère important que toutes les parties travaillent dans le cadre des institutions légales mises en place et dans le cadre institutionnel. Le progrès ne pourrait être que ralenti par le fait de promouvoir constamment les divergences nationales et ethniques.

Nous espérons toujours que, malgré les activités des forces de la fragmentation, le Haut Représentant poursuivra ses pourparlers avec les différents partis et représentants politiques sur la coopération dans divers domaines, y compris la surveillance efficace des frontières et la promotion des institutions multiethniques et leur mise en place.

Un autre sujet de préoccupation, pour nous, est la lenteur du développement économique. Dans son dernier rapport au Secrétaire général, le Haut Représentant a confirmé que la situation économique et sociale reste précaire pour la plus grande partie de la population et que le taux de chômage est extrêmement élevé. Nous encourageons la construction de la capacité et de la viabilité économiques, et nous demandons à la communauté internationale de continuer de compléter ces efforts en fournissant les ressources nécessaires.

Alors qu'il y a eu des progrès en matière de retour des réfugiés, le nombre total reste bas. La réticence des réfugiés et des personnes déplacées à regagner leurs foyers est liée à la situation économique et politique, ainsi qu'au besoin de fournir un climat de sûreté et de sécurité pour tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes d'accord avec M. Petritsch lorsqu'il dit que les criminels de guerre inculpés doivent être traduits en justice. Nous voyons dans le récent ju-

gement du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie qualifiant le viol de crime de guerre un net signal à ceux qui pensent qu'ils peuvent continuer d'échapper à la justice.

En conclusion, la Jamaïque continue d'appuyer le travail du Haut Représentant, de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et de la Force de stabilisation visant à mettre en place les fondements solides d'une démocratie efficace et durable.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer, comme l'ont fait mes collègues, par souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur de Tunisie, associé à nos responsabilités au sein de ce Conseil. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes reconnaissants à M. Petritsch, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie Herzégovine, des informations qu'il nous a données. Sa contribution est essentielle pour que nous disposions d'un tableau d'ensemble de ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine concernant l'application des Accords de paix de Dayton.

La situation politique, économique et sociale en Bosnie-Herzégovine a connu des changements positifs ces derniers mois. Les résultats des élections démontrent la détermination des citoyens de ce pays de changer vraiment les choses. L'augmentation du nombre de retours des personnes déplacées et des réfugiés a rendu nécessaire de reformuler les politiques conçues pour traiter de cette question, afin que ces retours soient viables à long terme. Les réformes économiques que l'on entreprend traduisent la détermination actuelle de réaliser les progrès et les changements structurels suggérés par les organismes économiques internationaux.

Tous ces changements sont encore très fragiles. C'est pourquoi la communauté internationale ne peut pas assumer une attitude qui indiquerait que son engagement dans ce pays cesse d'être une priorité. L'histoire nous a montré comment l'effet domino a influé sur les conflits, dans cette région en particulier. C'est pourquoi nous devons éviter que la fragilité institutionnelle permette que la crise dans les pays voisins ait des effets négatifs sur la consolidation d'une société multiethnique et multiculturelle dans ce pays.

Nous sommes d'accord avec les priorités énoncées par M. Petritsch en ce qui concerne la réforme

économique, le retour des réfugiés et la consolidation des institutions. Nous sommes également d'accord sur le fait que travailler sérieusement pour atteindre ces buts assurerait les changements structurels nécessaires à la stabilité du pays. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que l'instabilité politique actuelle pourrait diluer les efforts entrepris pour atteindre ces objectifs.

Comme beaucoup d'autres l'ont dit, nous aussi rejetons l'attitude du parti nationaliste croate de Bosnie, qui est devenu une menace pour l'application des Accords de Dayton. Nous sommes inquiets de la menace latente posée par ce parti de créer un gouvernement autonome, quand bien même cette décision a été temporairement reportée.

Nous avons quelques questions à ce sujet et nous espérons que M. Petritsch pourra nous aider à y voir clair. Premièrement, en dépit des explications qu'il nous a données dans son exposé, il est clair que l'attitude des nationalistes a eu un écho parmi différents groupes de population. De quel soutien réel disposent-ils dans la population croate de Bosnie? Deuxièmement, quelles mesures peuvent ou devraient être prises pour prévenir un effet négatif sur les forces militaires? J'aimerais aussi demander à M. Petritsch si les initiatives des nationalistes croates de Bosnie pourraient être imitées par d'autres partis nationalistes. Enfin, je voudrais entendre l'avis de M. Petritsch sur la question de savoir si le Conseil de sécurité peut contribuer à assurer que ce groupe nationaliste renonce à ses objectifs, qui sont contraires au nécessaire processus de démocratisation et d'application des Accords.

Pour conclure, nous voudrions réaffirmer quelque chose que nous avons dit en d'autres occasions. Les conflits dans les Balkans ne peuvent pas être traités un par un ou isolément; ils doivent être analysés dans un contexte régional. Si nous commettons une erreur à cet égard, nous ne trouverons pas une solution définitive. Plutôt, nous reporterons consciemment des problèmes afin de les résoudre dans le futur. Les résultats obtenus en Bosnie-Herzégovine doivent contribuer à résoudre ces problèmes en cherchant à renforcer un modèle de coopération internationale qui mène à l'établissement d'une société multiethnique capable de vivre en paix.

M. Touré (Mali) : Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de l'Ambassadeur Ouane, de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au nouveau représentant de la Tunisie, un pays avec lequel le Mali

entretient des relations fraternelles. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue au nouveau représentant de la Bosnie-Herzégovine.

À l'instar des délégations qui m'ont précédé, je tiens à remercier le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Petritsch, pour son exposé fort détaillé sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation saisit l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui pour saluer et appuyer les efforts louables déployés par le Haut Représentant dans le cadre de la mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que les résultats engrangés dans la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, malgré les difficultés certes nombreuses qui ont jalonné le parcours, sont encourageants.

Au plan politique, ma délégation se félicite de la constitution de nouvelles administrations au niveau de l'État et des entités suite aux élections générales du 11 novembre 2000. Ceux qui ont en charge d'animer cette administration doivent toujours avoir à l'esprit qu'ils ont la responsabilité d'oeuvrer au renforcement des institutions communes en Bosnie-Herzégovine en favorisant la bonne gouvernance et la démocratie et en se mettant au-dessus des considérations ethniques et partisans. Le partage du pouvoir et des responsabilités devrait guider tout un chacun dans l'exercice de sa fonction. Nous pensons qu'une utilisation efficiente de ces nouvelles administrations contribuera à renforcer les bases encore fragiles du processus démocratique en Bosnie-Herzégovine et à lui permettre de retrouver l'intégralité de son passé multiculturel.

La conclusion d'un accord de relations privilégiées entre la Republika Srpska et la République fédérale de Yougoslavie est une bonne chose en soi si l'accord respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

Au plan économique, ma délégation estime que la réforme institutionnelle doit être accompagnée d'une restructuration économique qui permettra à la Bosnie-Herzégovine de compter sur elle-même en faisant appel à des ressources internes. C'est dans cette veine que nous lançons un appel pressant aux autorités pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations vis-à-vis de leur communauté, si elles veulent assurer un avenir meilleur à leur pays.

Le développement économique étant le meilleur garant de la paix, ma délégation invite les autorités de

Bosnie-Herzégovine à persévérer dans la voie des réformes macroéconomiques entreprises et à coopérer avec les organisations financières internationales pour intégrer le pays dans les structures euroatlantiques.

La mise en place d'un système judiciaire efficace susceptible de distribuer une justice saine aux citoyens constitue un motif de préoccupation pour ma délégation. Nous saluons et encourageons les efforts déployés dans la réforme de la justice et les institutions de défense des droits de l'homme.

Au plan humanitaire, ma délégation note avec un grand intérêt le retour des réfugiés qui viennent occuper leur domicile d'avant la guerre. Cette tendance est à encourager. Toutes les dispositions utiles devraient être prises pour venir en aide à ceux qui retournent au bercail et dont les conditions de vie sont précaires.

Pour terminer, le Mali réaffirme son soutien aux efforts inestimables déployés par le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Wolfgang Petritsch. Pour nous, le rôle de stabilisateur joué par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine est essentiel pour la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*): Je m'associe à mes collègues pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Tunisie.

Ma délégation souhaite remercier M. Petritsch, le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de l'exposé franc qu'il nous a fait ce matin. Nous le remercions également du rapport détaillé qu'il a présenté dans sa lettre datée du 12 mars, adressée au Secrétaire général.

Nous avons pris acte des efforts considérables déployés par M. Petritsch pour mettre en oeuvre l'Accord de paix. Nous apprécions les mesures courageuses qu'il a prises pour mettre en place et renforcer les institutions vitales, si importantes pour la consolidation de la démocratie multiethnique en Bosnie-Herzégovine. En particulier, nous nous félicitons de l'établissement d'une commission judiciaire indépendante chargée d'apporter des réformes au système judiciaire et des mesures qui sont prises pour renforcer les institutions de défense des droits de l'homme. Nous

pensons que le secteur de l'éducation devrait également faire l'objet de la plus grande attention, car c'est dans les écoles que la jeune génération de Bosnie-Herzégovine doit traduire dans la réalité l'idéal de l'harmonie et de la coexistence multiethniques.

Nous notons avec satisfaction que des réformes économiques importantes sont en cours. Il est évident qu'une économie prospère fournit les possibilités d'emploi pour la population et réduit le risque de tension entre les communautés. Nous sommes également heureux que les réfugiés soient maintenant en mesure de regagner leurs foyers en plus grand nombre. C'est l'indication d'une meilleure compréhension interethnique. Nous sommes convaincus que M. Petritsch continuera de faire tout son possible, à titre hautement prioritaire, pour aider à créer les conditions permettant à tous les réfugiés et personnes déplacées de regagner les foyers qu'ils avaient abandonnés du fait du conflit.

Nous comprenons parfaitement les défis auxquels M. Petritsch est confronté avec la reprise des tensions ethniques de l'autre côté de la frontière de la Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à l'encourager à contrecarrer toute nouvelle action nationaliste qui déborderait en Bosnie-Herzégovine avec la même détermination qu'il a montrée jusqu'à présent dans tout son travail. Nous l'assurons du plein soutien de notre délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ukraine.

Tout d'abord, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Haut Représentant Petritsch de son exposé détaillé et de son rapport sur les activités de son bureau et l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours des six derniers mois.

L'Ukraine se félicite des succès indéniables rapportés par la communauté internationale, représentée en Bosnie-Herzégovine par M. Petritsch, dans l'assistance qu'elle apporte aux peuples de ce pays pour mettre en oeuvre les Accords de paix de Dayton/Paris. Nous sommes encouragés par les tendances positives, qui démontrent que la situation générale en Bosnie-Herzégovine se stabilise progressivement. En particulier, nous sommes satisfaits de l'augmentation du nombre des retours des réfugiés, de l'évolution du pluralisme politique et de l'appui croissant dont jouissent partis politiques modérés au sein de la population, comme l'ont clairement montré les élections générales de novembre 2000. Nous sommes éga-

lement convaincus que la formation le mois dernier du Conseil des ministres non nationaliste représente également un facteur favorable à de nouveaux progrès.

Nous félicitons le Haut Représentant pour les efforts qu'il a déployés au cours de la période considérée pour poursuivre la mise en oeuvre de la paix, en particulier les trois objectifs stratégiques de réforme économique, de retour des réfugiés et de consolidation des institutions communes, tels qu'ils ont été identifiés par le Conseil de mise en oeuvre de la paix en mai 2000. Nous nous félicitons de l'attention que le Bureau du Haut Représentant porte à l'application de la décision par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, appelée l'« affaire des peuples constitutifs », ainsi que de la décision tendant à restructurer les commissions constitutionnelles dans les Parlements de la Fédération et de la Republika Srpska.

À notre avis, la progression des réformes économiques devrait continuer d'être l'élément clef de la stratégie de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous nous félicitons de toutes les mesures prises par le Haut Représentant pour poursuivre les réformes économiques dans les secteurs des finances, du travail et des retraites, pour créer un environnement propice au bon fonctionnement de l'industrie et du commerce, et pour promouvoir le processus de privatisation.

Bien que nous notions les progrès remarquables enregistrés en ce qui concerne les retours des réfugiés appartenant à des minorités au cours de l'année écoulée par rapport à 1999, nous estimons qu'il faudrait faire davantage pour assurer leur retour dans de bonnes conditions de sécurité et l'égalité de leurs droits de citoyens. À cet égard, il est particulièrement important de mettre en application les lois régissant la propriété, de promouvoir davantage une réforme globale de la justice et d'établir des institutions de défense des droits de l'homme. Ma délégation se félicite des mesures prises par le Haut Représentant à cet égard.

Je voudrais également souligner l'importance d'assurer le respect des droits de l'homme non seulement des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de ses minorités nationales. Par exemple, la minorité nationale ukrainienne constitue le quatrième groupe ethnique le plus large en Bosnie-Herzégovine, après les musulmans, les Serbes et les Croates. Tout comme les autres peuples, les Ukrainiens ont connu d'énormes souffrances au cours de la guerre

en Bosnie, victimes de l'épuration ethnique. À l'heure actuelle, les conditions de leur renaissance nationale, politique et culturelle en Bosnie-Herzégovine sont loin d'être satisfaisantes. À notre avis, cette situation pourrait être en partie corrigée si une législation supplémentaire était adoptée pour garantir le plein respect des droits des minorités nationales. Nous invitons donc le Haut Représentant à accorder une attention appropriée à cette idée.

Ma délégation est convaincue que seul l'engagement constant et systématique des parties à l'égard de l'application de l'Accord de paix sous tous ses aspects permettra d'assurer la progression du processus et la reconstruction économique de la Bosnie. Par conséquent, nous ne pouvons appuyer aucune initiative visant à réviser le processus de Dayton. À notre avis, tout amendement à ce processus risquerait de déstabiliser la situation en Bosnie et dans toute la région.

Nous sommes gravement préoccupés par l'aggravation récente des relations entre le Haut Représentant et les partis politiques croates de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, rassemblés en une « Assemblée nationale croate ». Nous sommes particulièrement préoccupés de voir que le conflit prend de l'ampleur suite aux résultats des élections générales de l'an dernier. Cette évolution pourrait déstabiliser gravement la situation dans tout le pays, et menace d'annuler les changements favorables qui ont suivi les élections de l'année dernière, lesquelles ont marqué la victoire des forces modérées sur les nationalistes pour la première fois depuis la signature de l'Accord de paix.

Nous rejetons toute tentative unilatérale d'établir des structures ou organes de gouvernement parallèles sur les territoires de Bosnie-Herzégovine dominés par les Croates, ce qui ne serait pas conforme aux Accords de Dayton et à la Constitution de Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons donc en l'occurrence l'intervention du Haut Représentant. Il va sans dire que, dans la situation actuelle, il faut éviter toute nouvelle escalade des tensions. Nous appelons les dirigeants de l'Assemblée nationale croate, de la communauté internationale et des institutions publiques légitimes de Bosnie-Herzégovine à engager un dialogue constructif pour parvenir à des décisions de compromis.

Cependant, tout en soutenant les activités du Haut Représentant, nous souhaitons l'engager à peser soigneusement le pour et le contre de toute décision éventuelle visant à imposer des sanctions économiques

à l'encontre des zones peuplées par les Croates. Une telle mesure pourrait en effet se retourner contre toute la population de Bosnie-Herzégovine.

À notre sens, la République de Croatie peut jouer un rôle de médiation constructif en aplanissant les divergences entre les dirigeants politiques croates de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale, puisqu'elle a clairement manifesté ses ambitions européennes et son attachement à la démocratie, à la paix et à la stabilité dans la région et à l'Accord de paix de Dayton-Paris.

Nous encourageons également la République fédérale de Yougoslavie, qui a récemment signé un Accord sur les relations bilatérales avec la Republika Srpska, à mettre tout en oeuvre pour garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine afin de promouvoir la consolidation de la démocratie, de la stabilité et de la réconciliation nationale dans ce pays.

Nous sommes convaincus que l'objectif ultime de l'application des Accords de Dayton devrait être la création d'un État de Bosnie-Herzégovine uni, multiethnique et multiculturel, fondé sur les idéaux démocratiques et humanitaires de l'Europe moderne et orienté dans son développement vers l'intégration à l'Union européenne et vers l'amitié et la coopération avec les autres États démocratiques de la région.

Nous espérons que la déclaration présidentielle qui va être adoptée incessamment permettra de réaliser cet objectif.

Enfin, ma délégation reconferme son soutien aux activités du Haut Représentant, dans lesquelles elle lui souhaite plein succès, ainsi qu'à ses collaborateurs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Bosnie-Herzégovine, à qui je donne la parole.

M. Zivalj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir, Monsieur le Président, que de prendre la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence. Puisque c'est la première fois que je fais une déclaration au Conseil de sécurité dans mes nouvelles fonctions de Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi d'exprimer ma gratitude

au Conseil de sécurité pour tous les efforts qu'il déploie en vue de renforcer la paix et d'aider la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour appliquer intégralement les Accords de paix de Dayton-Paris. Je voudrais également remercier tous ceux qui m'ont si aimablement souhaité la bienvenue et m'ont exprimé leur soutien dans mon travail futur au sein de cette Organisation. Je tiens d'ores et déjà à assurer les membres du Conseil de ma coopération sans réserve.

Je voudrais également exprimer notre satisfaction à M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix, pour tous les efforts et le travail qu'il a faits en Bosnie-Herzégovine. Je le remercie de l'exposé actualisé et détaillé qu'il vient de nous faire.

J'axerai ma déclaration sur deux questions qui sont cruciales dans la perspective d'une application intégrale de l'Accord de paix de Dayton et, à long terme, de la création d'un État de Bosnie-Herzégovine stable, démocratique, multiethnique et multiconfessionnel, comme il l'était jadis.

La première question est celle du retour des réfugiés et des personnes déplacées, stipulé dans les dispositions de l'annexe 7 de l'Accord de paix, selon lequel toute personne réfugiée ou déplacée à l'intérieur du pays a le droit de réintégrer dans la sécurité et la dignité ses foyers d'avant-guerre. Comme l'a fait observer M. Petritsch dans son rapport,

« le retour des réfugiés se poursuit » (S/2001/219, p. 3)

et on a enregistré 67 000 retours de réfugiés appartenant à ce que l'on appelle des « minorités » en 2000 dans l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

D'une part, c'est encourageant, mais d'autre part, plus de cinq ans après la signature de l'Accord de paix, le nombre de ceux qui attendent encore un rapatriement est incomparablement plus élevé. C'est peut-être dû à une combinaison de facteurs, allant de la peur des personnes pour leur sécurité à l'absence de débouchés professionnels. Quoiqu'il en soit, une chose est certaine : le retour de toutes les personnes déplacées et de tous les réfugiés conformément à l'Accord de paix devrait s'accélérer, faute de quoi on risque de voir le temps écoulé devenir un facteur majeur et trop de réfugiés et de personnes déplacées se résigner à avoir vu réussir le nettoyage ethnique. C'est pourquoi nous devons faire

tout ce qui est en notre pouvoir pour accélérer les rapatriements sur tout le territoire de Bosnie-Herzégovine, en particulier dans les zones peuplées par les minorités.

Deuxièmement, le déploiement complet du service de police des frontières, institué en application de la Déclaration de New York, revêt la plus grande importance si nous voulons réussir dans notre lutte contre les problèmes de trafic de drogues, de trafic d'êtres humains, de migrations illégales, de corruption, de contrebande et de non-paiement des droits de douane. Étant donné que 60 % des frontières de l'État sont contrôlées, et depuis un mois seulement, il est presque impossible de lutter efficacement contre ces délits. À cet égard, je tiens à souligner combien il importe de mettre en place le plus rapidement possible le service de police des frontières, dans son intégralité, et ce à tous les passages frontaliers avec les pays voisins. Cela permettra de combattre effectivement ces crimes non seulement en Bosnie-Herzégovine mais également dans l'ensemble de la région, étant donné leur caractère essentiellement transnational.

Enfin, je tiens à remercier vivement le Haut Représentant, M. Petritsch, et, d'ailleurs, tous ceux qui fournissent de l'aide à la Bosnie-Herzégovine pour soutenir la paix et l'application de l'Accord de paix, des déclarations ultérieures du Conseil de mise en oeuvre de la paix, et de la Déclaration de New York.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et occidentale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, souscrivent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord, moi aussi, à remercier le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, de son exposé complet et instructif sur la situation en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne exprime son appui continu au Haut Représentant dans ses initiatives pour veiller à la mise en oeuvre des Accords de Dayton et de Paris.

Pour la première fois, plus de cinq ans après la conclusion des Accords de Dayton et de Paris, la Bosnie-Herzégovine est dotée d'un gouvernement auquel ne participent pas les partis nationalistes. L'Union européenne exprime son espoir que ce gouvernement effectuera les réformes qui s'imposent et travaillera dans l'intérêt de toute la population de la Bosnie-Herzégovine. Le nouveau Gouvernement bénéficiera du plein appui de l'Union européenne pour remplir les engagements pris à Dayton et à Paris, notamment ceux qui ont été énoncés lors de la réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix, le 25 mai 2000.

L'Union européenne tient à rappeler que les citoyens et les peuples de la Bosnie-Herzégovine ne pourront s'intégrer à l'Europe que dans le cadre de l'État de Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, l'Union européenne condamne les mesures unilatérales prises récemment par la prétendue « Assemblée nationale croate » de Bosnie-Herzégovine, en vue de se soustraire aux dispositions des Accords de Dayton et de Paris. L'Union européenne demande instamment aux Croates de Bosnie de travailler à l'intérieur des institutions légales de leur pays à tous les niveaux pour promouvoir leurs intérêts.

L'Union européenne réaffirme son soutien à l'égard de la décision du Haut Représentant de démettre le Membre de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Ante Jelavic, et d'autres de leurs fonctions publiques et de leurs positions au sein du HDZ, étant donné qu'ils avaient sapé à plusieurs reprises l'Accord de paix de Dayton. En même temps, l'Union européenne se félicite de la volonté exprimée par le Haut Représentant de maintenir un dialogue avec les Croates de Bosnie-Herzégovine et d'encourager leur participation à l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne souligne le rôle crucial des pays voisins pour promouvoir le caractère stable et pluriethnique de la Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne note qu'une relation bilatérale spéciale a récemment été établie entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska de Bosnie-Herzégovine, et exhorte le Haut Représentant à surveiller tout amendement apporté à cette modalité, afin de veiller à ce qu'elle reste conforme à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans toute la région pour faire en sorte que les responsables d'abus de pouvoir et de crimes commis sous le couvert de régimes antérieurs non démocratiques aient à répondre de leurs actes. L'Union européenne se félicite de la décision prise par l'ancienne Présidente de la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine, Mme Biljana Plavsic, de se présenter volontairement à La Haye afin de collaborer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. L'Union européenne demande aux autres personnes mises en accusation par le Tribunal de se rendre à celui-ci, et exhorte les autorités concernées de Bosnie-Herzégovine et d'ailleurs à respecter leur obligation de coopérer pleinement avec le Tribunal et d'arrêter les personnes mises en accusation qui sont toujours en liberté.

L'Union européenne souhaite encourager le Haut Représentant à examiner les structures de mise en oeuvre internationales et civiles en Bosnie-Herzégovine, et à faire des propositions afin de les rationaliser pour assurer la coordination la plus efficace entre tous les intervenants internationaux. L'Union européenne, qui fait partie de ces intervenants, est déterminée à maintenir son engagement à long terme en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne est le principal fournisseur de contingents à la Bosnie-Herzégovine et demeure de loin le principal fournisseur d'assistance économique à long terme. L'engagement de l'Union européenne se manifeste également dans le processus de stabilisation et d'association, qui constitue la voie du rapprochement entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne. Celle-ci souhaite insister sur la nécessité urgente de mettre en oeuvre des réformes sur le plan politique, économique, démocratique, des droits de l'homme et de la primauté du droit, comme l'énonce le plan de l'Union européenne, afin de permettre une évolution vers la phase suivante du processus de stabilisation et d'association, qui consiste à mener une étude de faisabilité.

L'Union européenne exprime son appui à tous les efforts visant à renforcer la coopération régionale, conformément aux principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de la Bosnie-Herzégovine et des États de la région. Dans ce contexte, l'Union européenne rappelle le rôle du Pacte de stabilité et des instruments qu'elle a mis en place pour accroître la coopération au-delà des frontières et atteindre la stabilité régionale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, et remercier le Haut Représentant, M. Petritsch, de son rapport complet. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Tunisie, et surtout à celui de la Bosnie-Herzégovine, qui est arrivé à New York au moment le plus approprié.

La Croatie porte toujours un grand intérêt à l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Le fait que les Croates représentent l'un des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine est loin d'être le seul motif de l'intérêt que nous portons à ce pays. La stabilité en Bosnie-Herzégovine est particulièrement pertinente pour la stabilité et, ce qui est plus important, la prospérité de la Croatie. La forme et la longueur de la frontière de notre pays avec la Bosnie-Herzégovine étaient, à elles seules, cet argument. En outre, les aspirations de la Croatie en matière d'intégration à l'Europe sont fortement influencées par l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, et la politique étrangère croate a souvent été évaluée en fonction de notre politique à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. Ces deux pays dépendent de l'infrastructure de transport terrestre de l'autre, et sont, l'un pour l'autre, d'importants partenaires commerciaux.

Par conséquent, il est évident que mon gouvernement appuie fermement l'établissement d'une Bosnie-Herzégovine stable et autonome, sur les plans politique et économique. La Croatie appuie une Bosnie-Herzégovine qui sera en mesure de prendre sa place dans les processus d'intégration à l'Europe. Toutefois, nous reconnaissons que ces objectifs sont loin d'être atteints. La Croatie n'est pas satisfaite des progrès accomplis jusqu'ici, et est préoccupée par l'état actuel de la situation. Le moment est venu d'évaluer où nous en sommes, où nous allons et ce que nous pourrions faire pour accélérer le processus d'autonomisation de la Bosnie-Herzégovine.

Les principaux problèmes qui se posent en Bosnie-Herzégovine demeurent le retour des réfugiés, la relance économique ainsi que le bon fonctionnement et le développement de ses institutions. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu un nombre important de retours de réfu-

giés, surtout en ce qui concerne les retours de réfugiés appartenant à des minorités en Republika Srpska. Par exemple, seulement 1 % des Croates sont rentrés dans leur foyer en Republika Srpska, depuis 1995. Au fil du temps, de moins en moins de gens, surtout des Croates, envisagent leur avenir en Bosnie-Herzégovine. Ils se sont déjà installés dans des pays voisins ou d'autres pays, et ils perdent espoir. Malgré le fait que la communauté internationale a dépensé plus de 5 millions de dollars pour tenter de régler la situation en Bosnie-Herzégovine, il n'y a toujours pas eu de développement économique ou de croissance marquée dans ce pays.

L'arrangement constitutionnel actuel en Bosnie-Herzégovine est celui qui aurait pu être accepté par toutes les parties au moment où il a été négocié. Même s'il n'a pas été pleinement mis en oeuvre, il a permis d'atteindre le principal objectif des Accords de paix, à savoir mettre fin aux effusions de sang. Aujourd'hui, la principale tâche à laquelle la communauté internationale et la population de Bosnie-Herzégovine sont confrontées consiste à éviter que la structure constitutionnelle du pays ne devienne une source permanente d'instabilité. La structure constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine doit continuer d'évoluer, en fonction de la dynamique de la vie politique, économique et sociale du pays.

Pendant longtemps, la Croatie a attiré l'attention de la communauté internationale sur la contradiction principale au sein de la structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, à savoir l'intégrité du pays d'une part, et sa partition de fait, d'autre part. Dayton a tenté de réconcilier les peuples de Bosnie-Herzégovine en promettant la mise en place d'institutions communes, qui prévoyaient de défendre leurs intérêts fondamentaux respectifs et de préserver les valeurs d'une société multiethnique. La promesse de mettre un terme au nettoyage ethnique et de restaurer la composition démographique d'avant la guerre a nourri les espoirs et suscité les attentes des populations. Dans le même temps, Dayton n'a pas donné d'orientation quant à la manière de gérer cette contradiction conceptuelle inhérente à l'Accord de paix. Il a, par conséquent, gelé les lignes d'affrontement entre la Republika Srpska et la Fédération, et, d'une certaine manière, légitimé des frontières tracées par la force. À cet égard, Dayton reste un travail inachevé.

Outre le retour des réfugiés, l'épreuve cruciale s'agissant de l'application de l'esprit et de la lettre de Dayton en tant que document évolutif réside dans la

pleine application de la décision de la Cour constitutionnelle sur la constitutionnalité des trois peuples constitutifs, ainsi que dans l'adaptation de la Constitution de la Republika Srpska et la structure de son parlement à l'esprit de l'Accord de Dayton ainsi qu'aux Constitutions de la Bosnie-Herzégovine et de la Fédération. Tant que certains de ces trois peuples constitutifs ne seront pas en mesure d'exercer leurs droits en Republika Srpska, l'intégrité et l'autonomie de la Bosnie-Herzégovine demeureront une utopie.

La Republika Srpska a mené une existence autonome en tant qu'État parallèle ethnique et pratiquement pur, composé de Serbes, tandis que la Fédération s'évertuait à préserver un juste équilibre entre sa population croate minoritaire et sa majorité bosnienne.

Le Gouvernement croate regrette que les élus n'aient pas abordé certains des griefs politiques de la population croate en Bosnie-Herzégovine de manière appropriée. Je pense en particulier aux décisions unilatérales adoptées par certains acteurs politiques croates lors de leur récente rencontre à Mostar. La Déclaration de Mostar a mené la communauté croate de Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'isolement et, par conséquent, d'une marginalisation accrue. Cette évolution ne lui profitera en aucune manière. Elle portera, dans le même temps, préjudice aux intérêts de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie. Sur le plan du principe, les ultimatums ne sont pas une méthode que nous approuvons à présent, ou que nous approuverons dans le futur, s'agissant des questions délicates. Ce principe s'applique également à toutes les parties, y compris les acteurs internationaux participant au règlement des problèmes politiques de la Bosnie-Herzégovine.

Nous comprenons la réaction du Haut Représentant vis-à-vis de la Déclaration de Mostar. Mon gouvernement estime que l'intervention du Haut Représentant ne s'adresse directement qu'aux individus, et qu'elle ne constitue pas un acte contre la communauté croate en Bosnie-Herzégovine dans son ensemble. Nous estimons qu'il s'agit d'une réaction aux méthodes radicales utilisées et non pas une mesure visant à combattre les intérêts légitimes de la communauté croate en Bosnie-Herzégovine tels que reconnus par Dayton. Nous espérons que le peuple croate de Bosnie-Herzégovine l'interprétera de la même manière.

Même en faisant abstraction de la réaction radicale et inappropriée de certaines forces politiques, on ne saurait méconnaître l'existence de problèmes réels

et les craintes légitimes de la communauté croate en Bosnie-Herzégovine. Les départs systématiques de la population croate de Bosnie-Herzégovine, phénomène qui s'est poursuivi bien après Dayton, indiquent clairement que quelque chose ne va pas. De manière générale, au cours des 10 dernières années, le pourcentage de la population croate en Bosnie-Herzégovine a chuté, passant de 17 % à 10 %.

Les Croates constituent la nation constituante la moins importante de Bosnie-Herzégovine. Ils vivent sur des territoires pluriethniques en Bosnie-Herzégovine et ne forment pas une entité propre. En conséquence, ils ne peuvent s'appuyer sur les mêmes facteurs que les deux autres nations constituantes de la Bosnie-Herzégovine pour protéger leur identité et leurs intérêts, notamment leur taille ou leur existence en tant qu'entité séparée. Ils ne peuvent se fonder que sur les institutions de l'État bosniaque qui fonctionnent, à savoir celles qui reflètent pleinement la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine s'agissant de l'égalité et de la constitutionnalité des trois nations constitutives à travers le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Les Croates de Bosnie-Herzégovine ne peuvent avoir confiance qu'en un système politique capable de garantir la protection de leurs identités nationale, culturelle et religieuse, et une réelle représentation au sein de toutes les institutions communes. Ce sont précisément les objectifs recherchés par les Accords de paix de Dayton. Ont-ils été atteints? Les mesures prises par la communauté internationale ont-elles facilité leur réalisation?

À la veille des élections d'octobre de l'année dernière, mon gouvernement a fait part de ses préoccupations s'agissant de certaines réglementations de la Commission électorale provisoire. La Croatie a pris contact avec les représentants de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) et les a prévenus que les règlements adoptés étaient contraires à la Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et à l'esprit de Dayton. Nous avons exprimé nos préoccupations quant au fait que les Croates de Bosnie-Herzégovine pourraient percevoir ces règlements comme une menace à leur représentation réelle dans des institutions communes. La Croatie craignait que l'application de ces règlements pourrait avoir un effet inattendu et provoquer la radicalisation de la communauté croate en Bosnie-Herzégovine. Nous avons, hélas, raison.

La Croatie pense que les objectifs de Dayton doivent être atteints. Toutefois, nous ne saurions concevoir le projet d'application comme une notion statique, mais plutôt comme une notion dynamique. Il nécessite une évolution appropriée des institutions communes assurant une représentation et une protection réelles des trois peuples constitutifs sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine. Tous les problèmes doivent être réglés au sein de ces institutions communes par le biais d'un processus démocratique. C'est la voie qui mènera à une Bosnie-Herzégovine démocratique et autonome. La Croatie est prête à faciliter ce processus.

À la suite des élections en République de Croatie en janvier de l'année dernière, l'assistance fournie par la Croatie au peuple croate de Bosnie-Herzégovine a changé sur les plans de la méthode et de la substance. Elle est devenue transparente et s'est orientée vers des programmes économiques, culturels et sociaux plutôt que militaires. Dans le même temps, la Croatie continuera d'appuyer l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et poursuivra ses efforts pour faire avancer la démocratie et préserver l'égalité de tous les peuples constitutifs. À cet égard, l'admission de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe peut représenter une contribution importante et doit, en conséquence, être accélérée. Nous mettrons tout en oeuvre pour aider la Bosnie-Herzégovine, car nous avons besoin d'un voisin stable – un partenaire sur lequel nous pouvons compter dans notre quête commune d'avenir européen.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šahović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : En tant qu'autre nouveau venu ici aujourd'hui, je voudrais vous assurer, Excellence, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, que je me réjouis de notre coopération future.

Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant de Bosnie-Herzégovine, de sa déclaration riche en informations, et de son rapport sur l'application de l'Accord de paix.

Je tiens à assurer M. Petritsch qu'il peut compter sur l'appui constant de mon gouvernement dans ses travaux et sur notre disposition à coopérer avec lui dans le futur.

Je voudrais également souligner à cette occasion que la République fédérale de Yougoslavie est tout à fait attachée à l'application constante et au plein respect de la lettre et de l'esprit des Accords de Dayton/Paris. Nous souhaitons que tous les autres participants à l'application de l'Accord soient également attachés à ce processus. Ceci est, à notre avis, dans le plus grand intérêt des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine ainsi que dans celui de la stabilisation et de la poursuite de la coopération dans la région.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur la mise en oeuvre des Accords de Dayton/Paris, la République fédérale de Yougoslavie a pris un certain nombre de mesures importantes qui confirment, en paroles et en actes, la détermination de mon pays de normaliser ses relations avec la Bosnie-Herzégovine et de se pencher sur des problèmes qui intéressent à la fois la Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine et l'ensemble de la région. Pour commencer, la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine ont établi des relations diplomatiques et procéderont bientôt à un échange d'ambassadeurs. Nos deux pays sont résolus à mettre en place une coopération globale fondée sur le bon voisinage et le respect mutuel, ainsi que sur le respect des principes d'intégrité territoriale, de souveraineté et d'indépendance politique.

Plusieurs représentants ont mentionné l'accord sur les relations spéciales entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska. Certains ont exprimé des préoccupations à cet égard. Qu'il me soit permis de dire quelques mots à ce sujet. Comme les membres le savent, la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska ont récemment signé un accord sur l'établissement de relations spéciales, conformément aux Accords de Dayton/Paris, qui respecte pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Cet accord se fonde non seulement sur les Accords de Dayton/Paris, mais vient les renforcer. Il indique la nécessité pour la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska de régler leurs relations mutuelles dans les domaines économique, culturel et scientifique entre autres. Il est certain que la transparence de la coopération est l'élément essentiel de cet accord.

L'harmonisation et le parachèvement d'un nombre important d'accords entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine sont en cours, principalement en matière de coopération économique,

d'échanges commerciaux, d'investissements, de douanes et de transport, ainsi qu'en matière d'assistance juridique pour les questions pénales et civiles. L'objectif est de faire en sorte que les citoyens des deux pays qui ont des liens familiaux, ou des relations d'amitié ou d'affaires, puissent régler les problèmes en suspens, surtout dans le domaine social et pour les questions apparentées qui ont des incidences sur la vie quotidienne des populations.

Par ailleurs, des négociations sont presque terminées avec la Bosnie-Herzégovine sur la création d'un conseil inter-État au niveau des Présidents des États, conseil dont l'objectif est de coordonner et d'encourager les relations bilatérales.

Enfin, la République fédérale de Yougoslavie est très attachée au retour dans leur foyer de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie. Nous espérons que le recensement des réfugiés et des personnes déplacées en Yougoslavie permettra de se faire une idée complète de la situation et fournira d'importants paramètres qui favoriseront le règlement de cette question clef.

Nous sommes convaincus que l'on ne peut faire autrement que de mettre en oeuvre de manière cohérente tous les aspects des Accords de Dayton/Paris. Tous les efforts entrepris et toutes les solutions proposées dans le cadre de ces Accords qui servent les intérêts des populations de Bosnie-Herzégovine et de la paix et de la stabilité dans la région bénéficieront de l'appui de la République fédérale de Yougoslavie qui est prête à participer à de telles initiatives. Bien qu'elle soit consciente du fait que la responsabilité première incombe à la Bosnie-Herzégovine, à ses dirigeants et à ses populations, la République fédérale de Yougoslavie, en tant que pays limitrophe, est prête à faire de son mieux, en collaboration avec d'autres acteurs internationaux, pour oeuvrer au bien-être de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole à M. Petritsch pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Petritsch (*parle en anglais*) : Je sais que le temps nous est compté, mais je crois qu'il est très important d'essayer de répondre aux questions qui ont été posées, car les questions et les problèmes évoqués témoignent du grand intérêt du Conseil de sécurité et de son attachement continu à l'application du processus de

paix en Bosnie-Herzégovine. C'est important, très important. Cela représente beaucoup pour moi en tant que Haut Représentant sur le terrain, ainsi que pour les habitants de la Bosnie-Herzégovine qui comptent vraiment sur le Conseil.

Toute une gamme de questions pertinentes a été posée. Je commencerai par répondre à la Fédération de Russie dont le représentant a posé trois questions. La première question a trait à la doctrine de défense. Je peux assurer le Conseil que des progrès importants ont été faits pour que la Présidence s'entende sur une politique de défense commune. Toutes les questions litigieuses ont fait l'objet d'un accord lors d'une réunion récente, le 7 mars, à l'exception du statut de la composante croate dans l'armée de la Fédération. Je crois que l'accord final doit attendre la sélection du nouveau membre de la présidence qui se fera en temps voulu. Je suis sûr que très peu de temps après, nous aurons un document directif sur une politique de défense commune dont auront convenu les trois communautés ethniques, les trois peuples constitutifs.

La question suivante portait sur la cantonisation. Le représentant russe a rapporté que j'avais dit que j'avais trouvé cette proposition intéressante. Oui, d'un point de vue théorique, mais nous ne disposons ni du temps ni de l'espace nécessaires, comme je n'ai cessé de le répéter au cours d'entretiens publics; il nous faut désormais veiller au suivi et à la pleine application des Accords de Dayton, et je reviendrai sur les moyens de faire des progrès dans le cadre de ces Accords et sur la base de ces derniers. Fondamentalement, c'est la Cour constitutionnelle qui servira d'instrument en la matière. Les commissions constitutionnelles que j'ai créées sont provisoires et doivent faire des propositions, pour les deux instances, sur la façon d'améliorer les deux constitutions et de mettre en oeuvre les décisions de la Cour constitutionnelle.

J'ai beaucoup apprécié la déclaration faite par le représentant de la France dont le Ministre des affaires étrangères, M. Hubert Védrine, a été le premier, le 9 mars, à rendre visite aux nouvelles autorités de la Bosnie-Herzégovine. Cette visite a été très bien accueillie, et j'aimerais encourager les autres gouvernements à témoigner leur appui aux nouveaux gouvernements au niveau de l'État et des diverses instances. La raison pour laquelle la visite de M. Védrine a été d'une telle importance, c'est qu'il a parlé de l'urgence d'une réforme économique. Cela est au coeur même de mon programme et du programme du Gouvernement. Le

plan de marche de l'Union européenne montre la voie vers « l'europanisation » de la Bosnie-Herzégovine, et c'est là un autre des mots clefs que j'aimerais utiliser dans ce contexte. Je suis convaincu, tout comme l'Union européenne, qu'au cours des 18 prochains mois, se fera jour la possibilité d'engager des réformes réelles véritablement acceptées par le gouvernement local et pas uniquement par la communauté internationale.

En ce qui concerne la question de Srebrenica, j'ai beaucoup apprécié l'intervention du représentant du Bangladesh. Je peux présenter au Conseil un rapport intérimaire. Entre-temps, j'ai mis en place un conseil, dont fait partie l'Organisation des Nations Unies, pour veiller à la mise en oeuvre des plans pour un cimetière et un monument commémoratif. Toutefois, en même temps, j'ai demandé aux organismes internationaux sur le terrain de proposer un plan d'action pour Srebrenica, car je crois qu'il est très important de régler une fois pour toutes la question des victimes du drame de Srebrenica. Mais nous devrions également préparer l'avenir et appuyer une reconstruction physique aussi bien que sociale pour les habitants de Srebrenica. Je suis convaincu qu'un tel plan d'action permettra d'accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la relance économique.

Je suis très reconnaissant à la Force de stabilisation (SFOR) pour son appui et, en particulier, pour le climat sécuritaire nécessaire qu'elle a assuré, ainsi qu'à la Mission des Nations Unies qui a offert les moyens financiers nécessaires pour permettre de mettre en place une police multiethnique à Srebrenica.

En ce qui concerne la question de la conclusion de la mission des Nations Unies, je dois dire que Jacques Paul Klein m'a assuré qu'il allait pouvoir respecter le calendrier fixé. Je suis donc persuadé que les tâches que les Nations Unies doivent encore accomplir seront exécutées comme il faut. En plus de l'ONU dont le rôle dans la région est en mutation, le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) change lui aussi : les dernières élections ont été les dernières à être contrôlées entièrement par l'OSCE. Comme l'a indiqué la présidence de l'Union européenne, l'Union européenne m'a demandé de rationaliser la présence internationale en Bosnie-Herzégovine et, bien sûr, je compte le faire conformément à mon mandat et en menant des consultations étroites avec le comité directeur. Il va sans dire que je travaillerai en étroite collaboration avec la Mission des

Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et l'OSCE.

J'entretiens bien sûr des contacts très étroits avec Belgrade. J'ai beaucoup apprécié ce qu'a dit le représentant de la Yougoslavie. Nous entretenons des relations étroites avec Belgrade et nous travaillons en très étroite collaboration, surtout en ce qui concerne l'Accord sur les relations bilatérales spéciales. Mon bureau a pu assurer un rôle de premier plan au Bureau du Haut Représentant pour continuer d'assurer la mise en oeuvre de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales ainsi que participer aux négociations sur les annexes à cet accord.

Le représentant des États-Unis a décrit les priorités que j'avais énoncées et que je suis, depuis que j'ai pris mes fonctions il y a un an et demi : il s'agit d'assurer le retour des réfugiés, de renforcer les institutions de l'État et, surtout, de mettre en place la réforme économique qui en est la force motrice. Nous sommes tous conscients à présent de l'importance de ces priorités; avec le temps, elles sont devenues plus pertinentes encore. Je crois que nous devons continuer à suivre cette démarche à trois volets.

Bien sûr, en général je suis une démarche que je qualifierais de double : d'une part, j'essaie de convaincre les dirigeants locaux d'appliquer ce qui leur est demandé par les Accords de Dayton; et d'autre part, bien sûr, et si c'est nécessaire – je continuerai d'agir résolument pour veiller à ce que les Accords de Dayton soient appliqués.

En ce qui concerne la question de la prise en charge, le représentant de la Chine a fort utilement fait remarquer qu'il y avait une certaine tendance à la dépendance. Dès le début, je l'ai surnommée syndrome de la dépendance et il faut en être conscients. Les pouvoirs locaux dépendent trop de la communauté internationale. Voilà pourquoi j'ai formulé le concept de prise en charge qui consiste essentiellement à sensibiliser les individus. Cela se fait progressivement et non pas du jour au lendemain, certainement pas du jour au lendemain. Mais le nouveau gouvernement semble être prêt à faire sienne mon idée de prise en charge.

Encore une fois, chaque fois que cela sera nécessaire j'agirai sans perdre de temps car je sais que nous n'avons plus beaucoup de temps. La patience de la communauté internationale est en train de s'épuiser et il y a d'autres problèmes dans le monde auxquels le Conseil de sécurité doit accorder son attention.

En ce qui concerne le retour des réfugiés, Human Rights Watch, une organisation non gouvernementale des États-Unis a fait remarquer que l'année dernière le retour des réfugiés en Bosnie-Herzégovine avait provoqué une véritable percée. J'apprécie beaucoup ce rapport parce qu'il illustre bien les progrès accomplis sans cacher le fait qu'il reste encore de nombreux problèmes à régler.

En ce qui concerne l'Accord sur les relations bilatérales spéciales que j'ai déjà évoqué et qui a été évoqué également par le représentant des États-Unis, je peux lui assurer qu'il y aura un engagement et une participation internationales constants. Dans le cadre de mes pourparlers et de mes négociations avec le Président Koštunica, j'ai pu obtenir avant tout que le préambule de cet Accord, fasse très clairement mention de l'État de Bosnie-Herzégovine afin qu'en signant l'Accord sur les relations bilatérales spéciales, la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska souscrivent à l'idée d'assurer l'intégrité et la souveraineté de l'État – l'idée qu'il y a un État de Bosnie-Herzégovine et pas simplement deux entités. Je considère cela comme très important et nous continuerons, bien sûr de suivre les négociations. Je me suis également réservé le droit d'être l'autorité ultime dans ce contexte s'agissant de l'application de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales.

Bien entendu, nous attribuons aussi un rang prioritaire à l'adoption rapide de la loi électorale. Je le répète, c'est l'une des questions qui ne cessent de se poser. Le représentant de la Tunisie a soulevé une autre question d'importance particulière – celle du déminage. Je peux lui assurer que j'ai soulevé cette question il y a juste deux jours, durant ma dernière réunion du comité directeur au niveau des directeurs politiques. J'ai demandé aux directeurs politiques du comité directeur de retourner dans la capitale de leurs pays respectifs et de défendre la position que j'avais avancée : il faut soutenir en permanence le financement du déminage en Bosnie-Herzégovine – condition préalable essentielle à la stabilisation et à la normalisation du pays.

Le Royaume-Uni a aussi soulevé quelques questions. J'ai déjà répondu en partie à certaines d'entre elles. L'une portait sur les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour faire revenir les réfugiés. Cette question a été aussi soulevée par la Jamaïque. Bien entendu, maintenant, avec les nouveaux gouvernements, il faut renforcer les activités au niveau national. Pendant deux mois environ, nous avons eu un Mi-

nistre des réfugiés au niveau de l'État. Nous avons maintenant un nouveau ministre qui appartient à un parti croate modéré, et j'espère bien que les activités redoubleront d'intensité au niveau national. Naturellement, nous ne connaissons en fin de compte le succès concernant le retour des réfugiés que si nous savons gérer le redressement économique du pays. C'est une chose de revenir; c'en est une autre de trouver un emploi dans le secteur où l'on est revenu. C'est aussi une question d'éducation – une question qui a été soulevée ici, et de cela aussi je suis très satisfait. C'est aussi une question de sécurité. Je le répète, la SFOR joue un rôle crucial dans ce contexte, et elle devra continuer à le jouer.

Les questions et problèmes qui concernent le retour des réfugiés sont aujourd'hui différents. Jusqu'en 1999, la question était la suivante : Verra-t-on revenir les réfugiés, si peu que ce soit, dans les secteurs où résident des groupes minoritaires, comme la Republika Srpska? Maintenant la question est seulement « À quel rythme? ». Cette question appelle notre plein appui – notre plein appui politique et économique et, bien sûr, notre plein appui financier pour ces braves rapatriés qui osent revenir.

Le représentant croate ici au Conseil a également évoqué la question de l'aspect régional du retour des réfugiés. Je crois que c'est une question très importante, et le Pacte de stabilité travaille dans ce contexte. J'aimerais beaucoup encourager la Croatie et la Yougoslavie à coopérer pleinement avec le Pacte de stabilité. Au sein du Bureau du Haut Représentant, nous sommes en contact très étroit avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui est une des forces motrices dans le domaine du rapatriement des réfugiés.

Cependant, il y a un problème en ce qui concerne les réfugiés croates. Le représentant de la Croatie a, à juste titre, mentionné la question des résultats décevants du rapatriement des Croates vers la Republika Srpska. Malheureusement, je dois dire que les quelques villages et maisons croates que la communauté internationale a restaurés sont toujours inhabités parce les Croates qui y habitaient, tout simplement, ne veulent pas rentrer chez eux, pour plusieurs raisons, qui sont sans doute toutes légitimes. Je pense néanmoins que si la communauté internationale tend la main et fait un effort supplémentaire, alors l'on pourra également s'attendre à ce que les pays d'accueil fassent un effort supplémentaire pour motiver et encourager les retours.

Je considère que cela est particulièrement important dans le cas des Croates.

La question suivante, posée par le Royaume-Uni, est de savoir s'il y a un effort fait pour contacter les Croates. La réponse est oui, vraiment. C'est parce que ma stratégie est à deux volets. D'une part, je dois prendre des mesures draconiennes et décisives parce que je ne peux tout simplement pas permettre au Président d'un pays de violer la Constitution pour essayer de créer des institutions illégales. C'est une chose qui ne peut tout simplement pas être tolérée. C'est un exercice qui concerne l'établissement de la primauté du droit, et il ne peut y avoir aucun compromis à ce sujet. D'autre part, nous essayons de créer des ouvertures chaque fois que c'est possible parce que le peuple croate – un des trois peuples constitutifs – fait partie intégrante de l'idée d'un État de Bosnie-Herzégovine. Il n'y a pas d'État de Bosnie-Herzégovine sans les Croates.

Mais cela doit aussi être reconnu par les dirigeants croates de Bosnie. Je peux assurer le Conseil que tous les Croates qui siègent actuellement au Gouvernement apprécient beaucoup l'idée d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique. Nous avons maintenant un Premier Ministre croate en Bosnie-Herzégovine. Nous avons un Président croate dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine, où vivent la plupart des Croates. Nous avons de nombreux ministres, bien sûr. Nous avons un Ministre des réfugiés qui est d'origine croate, et beaucoup d'autres. Donc, les Croates sont représentés de façon égale dans les nouveaux gouvernements réformés. Ils ne sont pas membres de la Communauté démocratique croate (HDZ).

Un parti démocratique doit prendre ceci en considération : un changement est possible en démocratie. C'est ce que les électeurs décident. C'est la cause véritable des troubles au sein du HDZ, car pour la première fois en 10 ans, ils sont exclus des gouvernements. D'ailleurs, ils sont exclus de la même manière que les deux autres partis de la Republika Srpska, y compris le Parti d'action démocratique (SDA). Ils ne peuvent ni gouverner ni assumer des fonctions de Premier Ministre ou toute autre fonction ministérielle. Il faut que les partis acceptent cela. C'est une situation nouvelle à laquelle sont confrontés les partis nationalistes.

Le HDZ a choisi la voie de l'affrontement, qui n'est naturellement pas acceptable en démocratie. Bien sûr, il y a d'autres raisons pour lesquelles le HDZ res-

sent tant de pression maintenant. Comme le représentant de la Croatie l'a expliqué, le nouveau Gouvernement croate a complètement arrêté de soutenir politiquement et financièrement le HDZ. Nous devons continuer à soutenir le peuple croate, mais nous devons bien lui montrer qu'il n'est pas représenté uniquement par le HDZ. Il existe beaucoup d'autres opportunités et possibilités d'être représenté, la plus importante étant les Gouvernements de la Fédération et de l'État. Ces instances, à leur tour, ont également la plus grande responsabilité d'inviter la communauté croate à prendre part aux processus politiques en Bosnie-Herzégovine.

Je reviens à l'Accord sur les relations bilatérales spéciales. Je crois qu'il importe également de souligner que j'ai réussi à faire en sorte que certaines des questions qui figuraient dans cet accord en soient retirées parce qu'elles devaient être réglées au niveau de l'État. J'ai vivement encouragé le Président Koštunica à établir des relations d'État à État et faire en sorte que les accords pertinents soient conclus au niveau de l'État, et il a promis de le faire. Par exemple, la question de la double citoyenneté a été retirée par mes soins de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales. Cette question sera maintenant traitée au niveau de l'État.

J'apprécie aussi énormément l'appui du Royaume-Uni au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que son attention continue sur cette question. Je considère que c'est une des questions les plus fondamentales et les plus importantes. Il n'y aura jamais de réconciliation dans cette région, si la justice n'est pas rendue. C'est quelque chose que nous devons constamment garder à l'esprit.

La question suivante très importante, qui a été posée par les représentants de l'Irlande et de la Bosnie-Herzégovine, est relative au Service frontalier de l'État. J'apprécie beaucoup que l'Ambassadeur Zivalj ait tellement mis l'accent sur le Service frontalier de l'État. Comme le Conseil le sait, j'ai dû imposer cette loi au début de l'an dernier après que les Présidents l'eurent avancé dans la Déclaration de New York mais, malheureusement, cela n'a pas été suivi par la présidence tripartite. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) l'applique maintenant d'une manière très professionnelle. J'apprécie énormément les efforts faits à cet égard.

Toutefois, nous devons également nous rappeler que le fonctionnement d'institutions étatiques viables doit être envisagé dans le contexte plus large de ce

qu'un pays peut se permettre. J'estime que nous devons veiller à ce que les budgets locaux soient en fin de compte capables de financer le Service frontalier de l'État. Nous oeuvrons donc en collaboration étroite avec les autorités locales pour présenter des chiffres budgétaires réalistes afin que le Service frontalier de l'État puisse se constituer comme prévu. En même temps, je ne crois pas que nous ayons besoin pour l'instant d'une Mercedes en Bosnie-Herzégovine; je pense qu'une Volkswagen est suffisante pour créer un Service frontalier de l'État efficace et très professionnel en Bosnie-Herzégovine.

Je pense que j'ai déjà répondu à la première question posée par Singapour. Mon interprétation est que cette rébellion croate en est maintenant à son dernier souffle plus que toute autre chose. Néanmoins, nous devons être très vigilants lorsqu'il s'agit de ces questions. Malheureusement, en Bosnie-Herzégovine l'idée de la primauté du droit et d'embrasser totalement la Constitution n'est pas très répandue. Nous devons faire respecter et renforcer la prise de conscience de la primauté du droit comme étant le fondement de chaque État et de chaque communauté. Cette idée doit être véritablement encouragée. J'ai déjà parlé des partis qui ne sont plus au pouvoir maintenant et du fait que la Croatie ne soutient plus les activités du HDZ.

En ce qui concerne la question de savoir si l'Accord de Dayton devrait être modifié ou rectifié, j'aimerais dire une nouvelle fois que les Accords de Dayton resteront la base de la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Je sais que les Accords de Dayton ne sont pas parfaits – on l'a déjà dit. C'est un document vivant. Il introduit deux institutions susceptibles d'améliorer la situation. La première est le Haut Représentant, en tant qu'autorité ultime pour la mise en oeuvre des Accords de Dayton. J'emploie tous les pouvoirs qui me sont conférés pour accomplir des progrès, mais cela doit s'inscrire dans le cadre des Accords de Dayton. La deuxième et la plus importante à long terme est la Cour constitutionnelle, et elle est déjà entrée en action. En accord avec la Cour constitutionnelle, j'ai étendu, en tant que mesure intérimaire, l'application de la décision dans l'affaire des trois peuples constitutifs à toute la Bosnie-Herzégovine.

Pour aborder la question de la partie croate, les Croates sont maintenant pour la première fois un peuple constitutif, en même temps que les Bosniaques et bien entendu les Serbes dans la Republika Srpska. Depuis que j'ai promulgué la décision le 11 janvier, les

Croates et les Bosniaques disposent du droit de veto en Republika Srpska. Ils peuvent opposer un veto contre toute législation qui irait à l'encontre de leurs intérêts vitaux. C'est la voie que doit suivre la Bosnie-Herzégovine. C'est la façon dont j'envisage l'amélioration – ou plutôt l'évolution – des Accords de Dayton.

En ce qui concerne les élections en République fédérale de Yougoslavie et leurs répercussions, il y a eu en effet des retombées positives puisqu'à présent, pour la première fois, nous avons un interlocuteur à Belgrade – nous avons à nouveau un partenaire. Mais, d'une certaine façon à court terme, du fait des aspects problématiques qui se sont manifestés – cette action rapide menant à la conclusion de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales en est une indication. Néanmoins, en général, je dois dire que je suis convaincu que Belgrade deviendra, à moyen terme, un partenaire responsable dans la mise en oeuvre de Dayton tout comme la Croatie l'est déjà.

Je voudrais passer à la question suivante. La Colombie a demandé d'où venait réellement le soutien des nationalistes. Il faut se rappeler que, dans le contexte une fois encore des Accords de Dayton, les partis nationalistes n'ont pas été dissous à Dayton. Pire encore, ils ont été en mesure de légitimer leur existence grâce aux élections au titre de Dayton. Il nous a fallu du temps – jusqu'aux dernières élections, près de cinq ans – pour que, grâce au processus démocratique des élections, les trois partis nationalistes deviennent quelque peu minoritaires. Encore une fois, il a déjà été souligné que les partis modérés bénéficient d'une majorité très mince au niveau de l'État et de la Fédération. Néanmoins, pour la première fois maintenant, une possibilité réaliste de voir une politique modérée triompher en Bosnie-Herzégovine, existe.

Je voudrais m'adresser à la présidence et à l'Ukraine pour ce qui est de la minorité ukrainienne en Bosnie-Herzégovine, qui constitue le quatrième groupe du pays. Je voudrais assurer le Conseil qu'au moment de l'application de la décision sur la restructuration des commissions constitutionnelles et de l'application de la décision de la Cour constitutionnelle, j'ai pris l'initiative d'inclure en tant que quatrième groupe « les autres ». Donc, pour la première fois maintenant, les minorités en Bosnie-Herzégovine, qu'il s'agisse des Ukrainiens, des Roma ou d'autres, ont leur mot à dire dans les deux entités et sont représentées dans les commissions constitutionnelles et elles auront leur mot

à dire dans la mise en place permanente et future de cet organe.

Je peux donc assurer le Conseil que des sanctions économiques contre les Croates n'ont jamais été envisagées. Nous nous attaquons aux personnes, comme je l'ai indiqué maintes fois, et pas à la population croate. Je suis fermement convaincu que la majorité des Croates, qui sont un peuple honorable, veut coopérer. Mais évidemment, aussi longtemps que nous auront à traiter avec ces dirigeants, ce sera en effet difficile. Je suis néanmoins convaincu que la situation évoluera avec le temps. Elle évoluera avec la mise en place du nouveau gouvernement.

Je suis reconnaissant de la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne. Je souscris entièrement et apprécie beaucoup le soutien accordé à mon travail en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne est naturellement l'un des partenaires les plus importants là-bas.

J'ai déjà fait référence aux deux derniers orateurs et je voudrais me féliciter de l'excellente analyse qu'a faite le représentant de la Croatie. Je pense que la décision de la Cour constitutionnelle sera favorable à la plus petite communauté, les Croates. Les craintes légitimes qui existent sont en effet légitimes dans la mesure où nous cherchons à leur tendre la main et à résoudre ces questions qui sont une source de réelle préoccupation pour la population croate. Je peux assurer le Conseil que je ferai mon possible pour tenir compte des préoccupations légitimes de la population croate. J'ai déjà établi un dialogue avec les représentants croates, y compris des représentants modérés du Parti nationaliste dit « Communauté démocratique croate » (HDZ). Seulement trois jours après que j'ai dû démettre de leurs

fonctions le Président Jelavic et les trois Vice-Présidents de HDZ, les deux autres Vice-Présidents ont sollicité un entretien, et nous avons eu en réalité un premier entretien tout à fait constructif sur des questions qui préoccupent la communauté croate. Là encore, je suis tout à fait convaincu que nous trouverons une solution.

Enfin, le représentant de la Croatie a soulevé la question de l'accession au Conseil de l'Europe. Je puis assurer le Conseil que je suis convaincu que la Bosnie-Herzégovine parviendra à devenir membre du Conseil de l'Europe dans le courant de cette année. Nous collaborons très étroitement afin de remplir les dernières conditions définies par le Conseil de l'Europe. À ce propos, à l'instant même, une délégation du Conseil de l'Europe est en voyage en Bosnie-Herzégovine afin d'effectuer une dernière évaluation de la situation.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma haute appréciation pour l'intérêt que le Conseil a manifesté pour la Bosnie-Herzégovine et pour mon travail là-bas. J'apprécie beaucoup le soutien que le Conseil manifeste et j'attends avec intérêt de présenter ici mon prochain rapport avec, espérons-le, de meilleurs résultats et informations sur la situation sur le terrain en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Petritsch de ses réponses détaillées aux questions qui ont été soulevées et des éclaircissements qu'il a apportés.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.